



Réformes du lycée : revue de presse

Janvier à Août 2018

- 1. Le bac et le lycée « nouvelle formule » en cinq questions** *Les Echos, 24 janvier 2018*
L'ex-directeur de Sciences po Lille, Pierre Mathiot, a remis son rapport sur la réforme du bac à Jean-Michel Blanquer. Le ministre de l'Education présentera son projet le 14 février, à l'issue de consultations avec les syndicats.
- 2. Nouveau Bac : Mention très bien** *Les Echos, 24 janvier 2018*
Un sans-faute : à la redoutable épreuve de « réforme du baccalauréat général », à laquelle ont échoué tous les ministres de l'Education nationale, c'est une copie quasi parfaite que s'apprête, cette fois, à produire Jean-Michel Blanquer.
- 3. Un bac rénové « moins cher » pour éviter « le gâchis » humain et financier** *Les Echos, 24 janvier 2018*
Avec 2.900 sujets d'épreuves élaborés chaque année, 58 langues vivantes, 12 épreuves en moyenne par candidat, les coûts directs du baccalauréat sont, rappelle l'agence spécialisée AEF, de 90 à 100 millions d'euros par an.
- 4. Un « grand oral » au bac serait-il discriminant ?** *Le Monde, 25 janvier 2018*
L'oral ne favorisera-t-il pas les enfants des milieux les plus favorisés, ceux qui ont bénéficié d'un bain culturel permettant l'éloquence, la création de liens entre les disciplines et le recul sur ses propres savoirs ? Ou, au contraire, peut-il valoriser ceux qui pêchent à l'écrit, mais se révèlent quand ils parlent ? L'enjeu sera d'éviter les écueils, déjà soulevés.
- 5. Jean-Robert Pitte : « La réforme du bac est juste et bonne »** *Le Monde, 27 janvier 2018*
Dans une tribune au « Monde », l'universitaire soutient les propositions de réformes du baccalauréat qui revalorisent les équipes pédagogiques des lycées et donnent une vraie autonomie aux universités
- 6. A quoi ressemblera le nouveau baccalauréat ?** *Le Monde, 15 février 2018*
Le ministre a confirmé la nouvelle organisation de l'examen, lequel sera réduit à quatre épreuves finales et à un grand oral. Ce dernier consistera en la présentation, durant dix minutes, d'un projet préparé par l'élève en première et en terminale, suivi par dix minutes de questions de la part des trois membres du jury. Il reprend donc l'esprit des actuels TPE. Ces cinq épreuves vaudront pour 60 % de la note finale, le reste étant laissé au contrôle continu. Le rattrapage, a été maintenu.
- 7. Baccalauréat : une modernisation nécessaire** *Le Monde, 15 février 2018*
Depuis trois décennies, tous les ministres de l'éducation nationale ont envisagé de moderniser l'examen. Ils avaient raison. Non seulement le bac est devenu un monstre d'organisation, coûteux et chronophage. Mais il apparaît comme un viatique inadapté aux études supérieures, si l'on en juge par les taux d'échecs massifs des bacheliers dans les premiers cycles universitaires.
- 8. Réforme du bac : « Aujourd'hui, nous sommes obnubilés par les filières »** *Le Monde, 15 février 2018*
François Germinet, professeur de mathématiques, est président de l'université de Cergy-Pontoise. Il est chargé de la commission formation et insertion professionnelle au sein de la Conférence des présidents d'université.
- 9. Réforme du bac : de l'ambition et des questions** *Le Monde, 15 février 2018*
Quatre épreuves, fin des séries, contrôle continu... telles sont les modalités du bac présentées mercredi 14 février par le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer.

- 10. De réforme en réforme, la revanche de l'oral** *Le Monde, 15 février 2018*
Oral au baccalauréat, lettre de motivation et présentation du dossier scolaire à l'entrée à l'université, et demain, peut-être, accès à Sciences Po après une sélection sur CV et un entretien de recrutement... Ces innovations sonnent-elles le glas des vieilles recettes de l'académisme à la française ?
- 11. Le nouveau bac, mode d'emploi** *Les Echos, 23 février 2018*
Quatre épreuves écrites, dont le français et la philo, un grand oral, du contrôle continu, la fin des filières S, L et ES mais un socle commun et des disciplines de spécialité... la réforme du bac promise par Emmanuel Macron et mise en place par Jean-Michel Blanquer devrait s'appliquer dès 2021.
- 12. Réforme du bac et du lycée : ce qui va changer** *Site 1^{er} Ministre, 27 février 2018*
Le ministre de l'E.N., Jean-Michel Blanquer, a présenté les grandes lignes de la réforme du baccalauréat général et technologique et les évolutions du lycée au Conseil des ministres du 14 février 2018.
- 13. A Bordeaux, un lycée pour apprendre en cassant les codes** *Le Monde, 26 février 2018*
Reportage au lycée Edgar Morin, qui expérimente les pédagogies alternatives en plaçant l'élève au cœur de la démarche d'enseignement.
- 14. Transformer le lycée professionnel : former les talents aux métiers de demain - Edito**
Au terme d'une période de concertation et à l'issue de consultations menées dans le cadre de la mission confiée à Céline Calvez et Régis Marcon, Jean-Michel Blanquer a présenté ses propositions pour un lycée professionnel transformé. Aujourd'hui commence le temps de concrétisation pour transformer le lycée professionnel et former les talents aux métiers de demain. *Site Ministère E.N., 28 mai 2018*
- 15. Offre simplifiée, orientation progressive, campus d'excellence : la réforme en douceur du bac professionnel** *Le Monde, 28 mai 2018*
L'ensemble des mesures pour la voie professionnelle s'inspire du rapport remis le 22 février au ministre par le cuisinier-restaurateur Régis Marcon et la députée (LRM) Céline Calvez. Objectif de la réforme : offrir à la voie professionnelle une plus grande attractivité et en faire la clé de l'insertion pour les 700 000 élèves de cette filière, qu'ils préparent un bac pro ou un certificat d'aptitude professionnelle
- 16. Blanquer crée un sas entre le bac pro et les BTS** *Les Echos, 28 mai 2018*
J.-M. Blanquer a annoncé que les lycéens professionnels devront préparer, individuellement ou collectivement, un « chef-d'œuvre » - une réalisation nourrie de leur expérience en lycée et en milieu professionnel - qu'ils présenteront en fin de terminale devant un jury. Le ministre de l'Education a annoncé ce lundi la création de 2.000 places dans de nouvelles « classes passerelles » pour les bacheliers professionnels. Ils y suivraient une remise à niveau d'un an avant d'accéder à l'enseignement supérieur.
- 17. Pierre Mathiot : « Il faut intégrer le bac à Parcoursup pour lui redonner tout son sens »**
L'universitaire Pierre Mathiot, chargé d'une mission sur la réforme du baccalauréat, plaide pour que 80 % des résultats de l'examen soient pris en compte dans Parcoursup. *Le Monde, 18 juin 2018*
- 18. Du lycée à l'université, le grand écart** *Le Monde, 29 mai 2018*
Entre l'enseignement secondaire et le supérieur, les contenus enseignés sous une même appellation changent radicalement. Les attentes de l'université – capacité d'abstraction, autonomie d'apprentissage – sont souvent un choc pour les bacheliers
- 19. Souâd Ayada : « Quels programmes pour le lycée du XXI^e siècle ? »** *Le Monde, 22 août 2018*
Tribune. Dans notre système scolaire, le lycée remplit une double mission : il parachève la formation secondaire des élèves commencée au collège, il conduit des candidats de plus en plus nombreux à l'obtention du baccalauréat dont dépend leur accès à l'enseignement supérieur. Nul ne contestera qu'il peine aujourd'hui à assumer ses missions.

1. Le bac et le lycée « nouvelle formule » en cinq questions

Les Echos / [Marie-Christine Corbier](#) Le 24/01 à 16:01

L'ex-directeur de Sciences po Lille, Pierre Mathiot, a remis son rapport sur la réforme du bac à Jean-Michel Blanquer. Le ministre de l'Education présentera son projet le 14 février, à l'issue de consultations avec les syndicats.

La réforme du baccalauréat, promesse de campagne d'Emmanuel Macron, va se dessiner avec la publication ce mercredi des propositions de Pierre Mathiot. Après plus de cent auditions de syndicats d'enseignants, fédérations de parents d'élèves ou associations des professeurs, l'ex-directeur de Sciences po Lille a livré ses pistes.

Le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, présentera son projet de réforme en Conseil des ministres le 14 février, a-t-il précisé ce mercredi. Il doit d'ici là rencontrer syndicats et autres représentants du monde éducatif. La mise en oeuvre du nouveau bac est prévue pour la session 2021.

Tour d'horizon des propositions du [rapport](#) :

1 - Comment sera organisée l'année scolaire ?

Le rapport Mathiot devrait proposer d'organiser les années de lycée en semestres, et non plus en trimestres comme aujourd'hui. Ce serait le nouveau support d'un bac dit modulaire, censé permettre aux élèves de se spécialiser progressivement.

Cette organisation semestrielle concernerait les élèves de seconde dès la rentrée prochaine. Le premier semestre serait commun à tous, avec un renforcement des heures de sciences économiques et sociales. A partir du second semestre, des matières deviendraient optionnelles (physique, sciences et vie de la Terre ou sciences économiques et sociales), les lycéens pouvant ainsi « colorer » leur parcours selon leurs appétences, en vue des choix qu'ils auront à faire l'année suivante - ce choix ne serait pas définitif. Jean-Michel Blanquer veut ainsi aller vers « *une plus grande personnalisation des parcours* ».

2-Quelles matières choisir ?

[Le bac « nouvelle formule »](#) devrait enterrer les actuelles séries (S, ES, L...) des bacs généraux et technologiques - le bac professionnel fait l'objet d'une autre mission. La distinction entre ces deux voies se ferait par le jeu du choix des matières dites « majeures ». Les élèves pourraient ainsi choisir des modules - des couples - de matières « majeures », comme maths/physique-chimie, maths/sciences de la vie et de la Terre, maths/informatique, maths/sciences économiques et sociales, lettres/langues, sciences de l'ingénieur/physique-chimie etc.

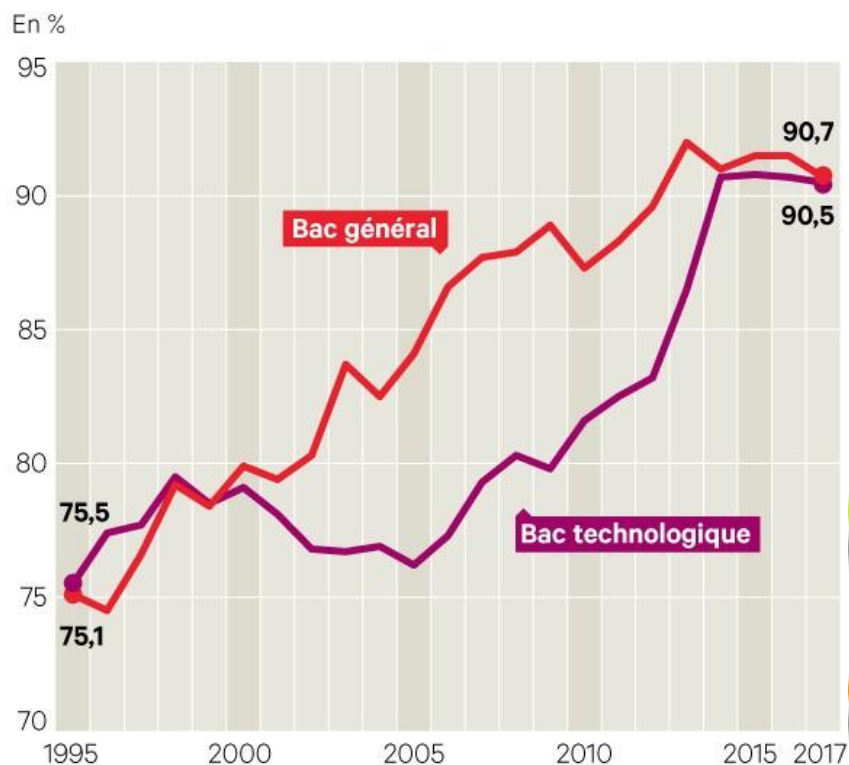
Ils pourraient mixer les « majeures » issues des deux voies générale et technologique. Les lycéens auraient le choix parmi un « bouquet national » de possibilités. Et, localement, les lycées disposeraient d'une certaine autonomie pour proposer des combinaisons supplémentaires - maths-philosophie, par exemple. Tous les couples de « majeures » ne seront pas possibles partout, a déjà prévenu le principal syndicat de proviseurs, le SNPDEN.

A côté de ce couple de « majeures », les élèves choisiraient des « mineures », à raison d'une à deux par semestres durant l'année de première et de terminale.

3-Quelle place pour l'orientation ?

L'année scolaire des lycéens s'organiserait autour d'un tronc commun, de spécialités et d'un troisième bloc qui contiendrait tout ce qui n'est pas strictement disciplinaire. Dans ce troisième bloc, on trouverait des heures dédiées à l'orientation post-bac, des cours de méthodologie et une préparation au grand oral. Des professeurs seraient certifiés « *orientateurs* », les psychologues de l'Education nationale (PsyEN) étant jugés trop peu nombreux pour assurer ce rôle.

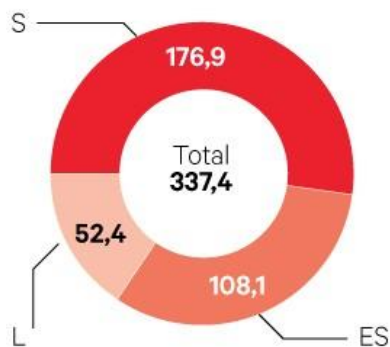
Filières générale et technologique : le taux de réussite...



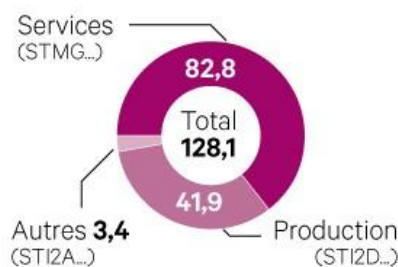
... et le nombre d'admis en 2017

En milliers

Baccalauréat général



Baccalauréat technologique



« LES ÉCHOS » / SOURCE : ÉDUCATION NATIONALE

4-Quelles évaluations, à quel moment ?

En fin de première, les lycéens continueraient de passer l'épreuve anticipée de français. En fin de terminale, ils auraient les épreuves du grand oral et de la philosophie.

Le grand oral est « la » nouveauté attendue de ce bac « nouvelle formule » : un oral pluridisciplinaire, d'une trentaine de minutes, qui s'appuierait notamment sur les deux matières « majeures », et commencerait à être travaillé à partir du deuxième semestre de la classe de première.

Les deux matières dites « majeures » feraient l'objet d'une évaluation aux alentours des vacances de printemps pour que les résultats puissent être intégrés dans [Parcoursup](#), la nouvelle plateforme d'accès à l'enseignement supérieur.

L'évaluation des « mineures » pourrait relever d'un contrôle dit « ponctuel », c'est-à-dire par semestre, avec des épreuves anonymisées et des sujets issus de banques d'épreuves - nationales ou académiques.

L'organisation des lycées risque d'être complexe, car il faudra par exemple évaluer un lycéen qui a choisi mathématiques en mineure sur un semestre de première et un autre lycéen qui a choisi mathématiques en

mineure durant les quatre semestres de première et de terminale, les deux élèves n'ayant de fait pas le même niveau.

A toutes ces évaluations s'ajouterait une part de [contrôle continu](#) stricto sensu, qui prendrait en compte les moyennes des notes de première et de terminale. Quelle part réserver au contrôle continu, alors que les débats s'enflamment dès qu'on parle de « bacs maison » - le bac d'Henri IV face à celui d'un lycée en éducation prioritaire - et non plus d'un examen national ? Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, devra arbitrer. Emmanuel Macron avait promis, durant la campagne « *quatre matières obligatoires à l'examen final et le reste en contrôle continu* ».

5-Quelles conséquences pour les enseignants ?

Des inquiétudes se font jour du côté des syndicats d'enseignants, à commencer par l'organisation semestrielle des enseignements des élèves, jugée peu compatible avec des obligations de service des enseignants qui sont calées sur un rythme hebdomadaire (18 heures devant les élèves pour un professeur certifié, 15 heures pour un agrégé). Le rapport de Pierre Mathiot devrait comprendre un volet ressources humaines pour reconnaître le travail des enseignants, avec diverses propositions (carrières, décharges, indemnités).

2. Mention très bien

Les Echos / [Jean-François Pécresse](#) - Editorialiste Le 23/01 à 19:52

Un sans-faute : à la redoutable épreuve de « réforme du baccalauréat général », à laquelle ont échoué tous les ministres de l'Éducation nationale, c'est une copie quasi parfaite que s'apprête, cette fois, à produire Jean-Michel Blanquer. Elle lui est remise aujourd'hui par l'ancien directeur de Sciences Po Lille, Pierre Mathiot. Et le ministre d'Emmanuel Macron serait bien inspiré de ne rien y retoucher tant elle répond bien à la question posée. En substance : comment faire en sorte que ce diplôme dévalué retrouve sa valeur de certificat de fin de l'enseignement secondaire et qu'il devienne, « en même temps » un véritable examen d'orientation vers le supérieur ? C'est à cette double exigence que répond la proposition d'un baccalauréat reconstruit autour de deux grands blocs : un contrôle continu destiné à valider les connaissances tout au long de l'année, et quatre épreuves finales, dont deux correspondant à des « majeures » choisies par le lycéen - et programmées plus tôt au printemps afin que les résultats puissent être pris en compte à temps pour l'admission dans le supérieur. Penser le bac comme un pont et non comme un mur entre le lycée et l'université, voilà qui eût déjà été nécessaire, mais insuffisant. Le grand mérite de Pierre Mathiot est d'aller plus loin en proposant un second degré entièrement tourné, dès la classe de seconde, vers l'enseignement supérieur. C'est tout l'esprit de la réorganisation qu'il propose, inspirée de la manière dont les enseignements sont structurés à Sciences Po et dans les universités américaines. Articuler les parcours des lycéens autour de majeures et de mineures, c'est briser enfin cette rigidité française des filières (S, ES, L), qui n'a abouti qu'à asseoir une sélection prématurée par les mathématiques. Cette suprématie de la filière S qui conduit hélas à faire prévaloir des stratégies d'études sur les compétences des lycéens... Et ne cesse d'accroître la discrimination sociale par les mathématiques. Quant à la proposition d'un « grand oral » au baccalauréat, elle vise à corriger un autre grand défaut d'un enseignement encore trop centré sur l'expression écrite. Si le lycée s'engage dans cette voie d'avenir, alors l'université devra suivre, elle aussi. C'est un cercle vertueux qui est tracé à Jean-Michel Blanquer.

Le nouveau bac est conçu comme un pont, pas comme un mur, entre le lycée et le supérieur.

3. Un bac renouvé « moins cher » pour éviter « le gâchis » humain et financier

Les Echos / [Marie-Christine Corbier](#) / Le 24/01 à 18:11

Avec 2.900 sujets d'épreuves élaborés chaque année, 58 langues vivantes, 12 épreuves en moyenne par candidat, les coûts directs du baccalauréat sont, rappelle l'agence spécialisée AEF, de 90 à 100 millions d'euros par an.

Le rapport Mathiot a été remis ce mercredi au ministre de l'Education. La réforme du bac sera présentée en Conseil des ministres le 14 février, à l'issue d'une concertation avec les syndicats.

Le bac renouvelé coûtera-t-il moins cher que l'actuel ? Il y a un an, en pleine campagne présidentielle, [Emmanuel Macron](#) assurait que « *plusieurs centaines de millions d'euros [pouvaient] être économisés* » en corrigeant les « *inefficacités* » du baccalauréat. Faire des économies « *n'est pas une fin en soi* », assure Jean-Michel Blanquer. Le ministre de l'Education, qui a reçu mercredi [le rapport de Pierre Mathiot](#) sur la réforme du bac et du lycée, insiste davantage sur « *les 60 % d'élèves qui ne réussissent pas leur licence en trois ans* » que sur le coût pour justifier la réforme qu'il envisage. Il la présentera en Conseil des ministres le 14 février, [après une concertation avec les syndicats](#) .

De 90 à 100 millions d'euros par an

« *La question du coût est une résultante, elle n'est pas un point de départ* », affirme Jean-Michel Blanquer. « *Si le bac est allégé, évidemment il coûtera moins cher, indique-t-il. C'est faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire simplifier la vie des uns et ne pas peser sur le contribuable inutilement.* » Le ministre évoque même « *un gâchis français* » au regard « *des coûts directs et surtout indirects du baccalauréat* » : « *Le mois de juin - pour ne pas dire une partie du mois de mai - est totalement désorganisé pour l'ensemble du pays, en tout cas pour les élèves du lycée et leur famille. Ce gâchis ne se chiffre pas seulement en euros, il se chiffre en temps d'apprentissage sacrifié et c'est surtout sous cet angle que nous le voyons.* »

Avec 2.900 sujets d'épreuves élaborés chaque année, 58 langues vivantes, 12 épreuves en moyenne par candidat, les coûts directs sont, rappelle l'agence spécialisée AEF, de 90 à 100 millions d'euros par an. Ils couvrent les frais de correction, le déplacement des enseignants ou encore l'indemnité pour le responsable du centre d'examen. S'y ajoutent les coûts indirects liés à la suppression d'un mois de cours pour les élèves de lycée qui, eux, se chiffrent à 1,43 milliard par an.

« Rien d'acté »

La concertation avec les syndicats se fera sur des bases fixées par Emmanuel Macron durant la campagne, à savoir quatre matières en contrôle terminal et le reste en contrôle continu, indique Jean-Michel Blanquer. « *Il n'y a rien d'acté aujourd'hui* », assure-t-il. [Le rapport Mathiot](#) propose de mettre un terme aux actuelles séries (S, ES, L...) au profit de parcours disciplinaires marqués par des matières « *majeures* » et « *mineures* », censés permettre aux élèves de renforcer leurs connaissances dans des disciplines qu'ils choisiraient comme prioritaires.

Les propositions de Pierre Mathiot, si elles sont retenues, auraient pour conséquence d'organiser les années des lycéens en semestres et non plus en trimestres. Ce qui pourrait conduire à une révision du [statut des enseignants](#) , dont les horaires sont aujourd'hui sur une base hebdomadaire (18 heures pour un certifié, 15 heures pour un agrégé), et non annuelle. Un sujet hautement inflammable.

« *Un sujet comme celui-là n'a pas vocation à se régler en trois semaines, rassure Jean-Michel Blanquer. Et ce n'est pas une conclusion inévitable [de la concertation] sur le baccalauréat.* » Mais la question de la gestion des ressources humaines est bien « *un chantier pour les mois et les années à venir* », affirme-t-il.

4. Un « grand oral » au bac serait-il discriminant ?

Le Monde | le 25.01.2018 à 14h44 | Par [Violaine Morin](#)

Cette proposition du rapport rendu mercredi par Pierre Mathiot concentre les interrogations.

Le « grand oral » est l'une des pièces maîtresses du rapport Mathiot pour la réforme du baccalauréat. Lors de sa remise, mercredi 24 janvier, le ministre de l'éducation nationale a lui-même insisté sur l'intérêt de la proposition : « *L'oral est une compétence que tout le monde doit avoir dans sa vie de citoyen* », a-t-il souligné.

La nouvelle épreuve du « grand oral » portera sur un travail réalisé en première et en terminale, seul ou en groupe, sur un thème donné convoquant au moins une des deux disciplines choisies par l'élève en « majeure » (une des évolutions proposées). Il est possible qu'une « banque nationale » de thèmes soit mise en place, comme pour les actuels travaux personnels encadrés (TPE). Le jury serait composé de deux enseignants de lycée et d'une personne extérieure.

Donner aux jeunes Français de meilleures armes à l'oral est a priori une intention louable, et, pourtant, cette épreuve semble concentrer toutes les interrogations. Il est vrai que le mot fait penser au « grand O » qui sanctionne les cinq années d'études dans les instituts d'études politiques. Il rappelle aussi le grand oral de l'ENA, ou encore la « leçon » à l'oral de l'agrégation. Ces épreuves solennelles sont caractéristiques des filières d'excellence.

L'oral ne favorisera-t-il pas les enfants des milieux les plus favorisés, ceux qui ont bénéficié d'un bain culturel permettant l'éloquence, la création de liens entre les disciplines et le recul sur ses propres savoirs ? Ou, au contraire, peut-il valoriser ceux qui pêchent à l'écrit, mais se révèlent quand ils parlent ? L'enjeu sera d'éviter les écueils, déjà soulevés.

D'abord, il semble qu'il faille nuancer le mythe de l'oral comme épreuve « *de la bourgeoisie* ». Certes, le baccalauréat – à une époque où il était loin d'être démocratique – a d'abord été une épreuve orale, comme le rappelle l'historien Pierre Albertini, spécialiste de l'école en France. Il faut attendre l'école de la III^e République pour que se multiplient les épreuves écrites. « *Mais cela ne prouve pas que la bourgeoisie du XIX^e siècle était à l'aise à l'oral* », souligne-t-il, à une époque où l'apprentissage du latin, langue de l'écrit par excellence, prenait le pas sur tout le reste. Ensuite, loin des oraux des grandes écoles, c'est plutôt l'oral sur projet du baccalauréat technologique qui a inspiré le grand oral proposé par Pierre Mathiot.

Regarder les résultats ailleurs en Europe

Pour la sociologue Agnès van Zanten, le grand oral ne saurait cependant échapper à la question des discriminations sociales, qui fait de toute façon partie de l'examen, qu'on le veuille ou non : « *Il y a une tradition française qui veut que certaines épreuves soient en quelque sorte pures, à cause du modèle du concours. Mais les études montrent que les épreuves en principe les plus éloignées des logiques sociales, comme un écrit de mathématiques, rejouent malgré tout ces logiques par le biais des critères d'évaluation utilisés.* »

L'oral pluridisciplinaire renvoie par ailleurs au modèle de « curriculum intégré », qui n'existe quasi pas dans le secondaire en France, où les matières sont cloisonnées et où l'identité disciplinaire des enseignants est forte. L'interdisciplinarité « *peut paraître plus attractive pour les élèves en difficulté* », concède Agnès van Zanten, car elle s'articule autour de problèmes concrets. « *Mais elle demande d'opérer un déplacement intellectuel qui n'est possible que pour les élèves ayant déjà acquis des bases solides.* » La sociologue propose de regarder les résultats, ailleurs en Europe, et notamment en Angleterre. « *On sait que contrairement aux intentions, l'introduction d'un curriculum intégré, qui suppose une plus grande autonomie, va plutôt dans le sens des inégalités.* »

« L'important, pour les élèves des milieux défavorisés, est que les attentes soient explicites »

A ce titre, la clarté des critères d'évaluation qui seront mis en place si la proposition est retenue est essentielle, car « *l'important, pour les élèves des milieux défavorisés, est que les attentes soient explicites et reposent sur des contenus prévus à l'avance* », rappelle Agnès van Zanten. Plus les critères sont flous, plus le risque de générer des « *critères implicites* » est grand, et c'est dans cet interstice que se développent les inégalités entre candidats.

Dans ce même souci d'égalité des candidats, les syndicats se disent particulièrement vigilants sur les temps de préparation à l'oral, craignant qu'il ne convoque des compétences « *extérieures à l'école* », selon le mot de Claire Guéville, responsable du lycée au SNES-FSU. Citant l'exemple des TPE, la secrétaire générale du SGEN-CFDT, Catherine Nave-Bekhti, fait remarquer que l'oral pluridisciplinaire fait déjà partie des formats d'évaluation au lycée. Autant redoubler d'efforts pour réduire les inégalités face à l'oral, « *qui finiront de toute façon par se voir dans le supérieur* ».

Accompagner l'introduction du grand oral par une formation solide des lycéens est prévu, dans le temps hebdomadaire consacré à « *l'accompagnement, l'orientation et la méthodologie* ». Pierre Mathiot, auteur du rapport, tempère les craintes liées à cette épreuve : « *Il ne s'agit pas de laisser les élèves livrés à eux-mêmes, et le rapport fait de nombreuses propositions en ce sens* ». Il rappelle par ailleurs que, sur un volume horaire de 7 ou 8 heures de discipline majeure en terminale, « *il n'est pas impossible de consacrer un peu de temps à l'oral* ». De même, les écrits de « *majeures* » ayant lieu au retour des vacances de printemps, du temps supplémentaire serait disponible en fin d'année pour préparer le grand oral de juin.

5. Jean-Robert Pitte : « La réforme du bac est juste et bonne »

Le Monde | le 27.01.2018 à 10h45 | Par Jean-Robert Pitte (Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques et ancien président de l'université Paris-Sorbonne (2003-2...

Dans une tribune au « Monde », l'universitaire soutient les propositions de réformes du baccalauréat qui revalorisent les équipes pédagogiques des lycées et donnent une vraie autonomie aux universités

Tribune. Le baccalauréat est un rite de passage devenu monument historique ou, comme dirait Pierre Nora, un lieu de mémoire de l'identité française. Loin de moi l'idée de nier la nécessité de l'un et de l'autre. Le problème est qu'au fil des ans, le bac est en partie devenu une passoire et son statut de premier grade de l'enseignement supérieur est une mascarade. Jean-Pierre Chevènement avait cent fois raison de dire que 80 % d'une classe d'âge devait accéder au niveau du baccalauréat. Je dirais même 100 %, à la condition de ne pas oublier l'élément de sa phrase « au niveau du ».

Il est démagogique et injuste de laisser croire à un grand nombre de jeunes lycéens que, munis de l'illusoire sésame, ils ont un accès libre à n'importe quelle filière de l'enseignement supérieur et que s'ils échouent, c'est parce que les universités manquent de moyens pour les encadrer et rattraper leurs lacunes dans les disciplines qui sont indispensables à leur réussite.

Quant aux sureffectifs dans des filières d'apparence séduisante mais sans débouchés professionnels suffisants, c'est une question que les universités ont très largement refusé de traiter de front, préférant réclamer – en vain – des moyens supplémentaires pour accueillir tout le monde et se résignant en dernier ressort à l'affligeant tirage au sort.

Revalorisation des équipes pédagogiques

Comment un nombre non négligeable de professeurs de lycées et d'universités a pu adhérer à l'idéologie de la réussite pour tous sans effort ? Leur argument est connu : moins les jeunes ont pu bénéficier d'un entourage familial les accompagnant dans le travail scolaire et l'éveil à la vie intellectuelle et à la culture savante, moins il faut être exigeant avec eux. Funeste erreur qui témoigne d'une ignorance abyssale des

principes qui animaient les hussards noirs de la III^e République pour qui l'exigence était grande et la même pour tous, y compris vis-à-vis des enfants de parents n'ayant pas eu la chance de fréquenter l'école dans leur jeunesse.

La méritocratie est l'un des fondements de la République ! La fâcheuse habitude française de descendre dans la rue au moindre risque de remise en cause de ces principes a convaincu bien des gouvernements de toutes sensibilités qu'on ne pouvait toucher au baccalauréat ni à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Comme je l'ai entendu souvent de ministres par ailleurs convaincus de l'absurdité de la situation : « *Quand le dentifrice est sorti du tube, il est impossible de l'y faire rentrer.* »

Réjouissons-nous donc de voir un gouvernement s'attaquer en même temps à la réforme du baccalauréat et à l'entrée dans l'enseignement supérieur, non pas en décourageant la jeunesse mais en l'invitant à prendre ce moment essentiel de sa vie au sérieux. La mise en place du contrôle continu et la prise en compte du livret scolaire doivent faire partie d'une réforme trop longtemps différée.

Elle est juste et bonne. Elle revalorise les équipes pédagogiques des lycées, trop souvent ébahies par la différence entre leur jugement sur le niveau des élèves et les résultats du bac. Elle donne enfin une véritable autonomie aux universités qui pourront recruter leurs étudiants – ce qui est la règle de toutes les universités de la planète – en s'engageant à les conduire au succès et, après la délivrance des diplômes, à une insertion professionnelle rapide, seul critère de réussite des cursus.

Les universités se sabordent

Faut-il encore que les établissements du secondaire jouent le jeu et que les livrets scolaires fassent l'objet de soins encore plus attentifs. Faut-il aussi que les universités mettent réellement en œuvre la réforme en cours de discussion au Parlement, sans se draper dans une attitude d'un autre temps – qui remplit de stupeur les universitaires étrangers – en voulant continuer à accepter tout le monde et à pratiquer la sélection par abandon et échec en réclamant davantage de moyens financiers à l'Etat.

Les conseils et assemblées générales qui votent en ce moment des motions en ce sens font mine d'oublier que les bons lycéens se dirigent très majoritairement en direction des filières sélectives : BTS, IUT, classes préparatoires, écoles de commerce et d'ingénieurs post-bac, universités étrangères, etc. Elles se sabordent donc le plus tranquillement du monde.

La réforme permettra aux élèves de se spécialiser plus tôt et de mieux s'inscrire dans une orientation anticipée

La [réforme du baccalauréat proposée par Pierre Mathiot](#) est vraiment nécessaire dans ses grandes lignes. Elle devra s'articuler pleinement avec la réforme de l'entrée dans l'enseignement supérieur. Elle permettra aux élèves de se spécialiser plus tôt et de mieux s'inscrire dans une orientation anticipée. Elle demandera sans doute des ajustements permettant au nouveau baccalauréat de vérifier un bon niveau de culture générale des élèves ainsi mieux préparés à entrer dans le supérieur.

Pourquoi pas un grand oral valant 15 % de la note finale ? Il conviendra de veiller à ce que cette épreuve repose sur un suivi régulier des enseignants pour que les dossiers préparatoires ne fassent pas l'objet d'un commerce via Internet. Il reste à souhaiter énergie et détermination au gouvernement afin que cette nécessaire réforme, inscrite au programme du président de la République, entre au plus vite dans les faits. Son meilleur soutien pourrait venir de notre jeunesse, parfois plus mûre que ses aînés.

Jean-Robert Pitte est, entre autres, l'auteur des ouvrages « Stop à l'arnaque du bac : plaidoyer pour un bac utile » (Oh Éditions, 2007) et « Jeunes, on vous ment ! Reconstruire l'université » (Fayard, 2006)

6. A quoi ressemblera le nouveau baccalauréat ?

Le Monde | le 15.02.2018 à 06h35

Le ministre de l'éducation nationale a confirmé la réduction à cinq épreuves terminales et la suppression des filières, mais des inconnues subsistent sur la mise en œuvre de la réforme.

Après trois semaines de concertation avec les syndicats, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a présenté le visage du « nouveau baccalauréat », mercredi 14 février. Cette nouvelle mouture de l'examen bicentenaire sera mise en place en 2021, pour les élèves qui entrent en seconde en 2018.

Aussi critiquée qu'attendue, elle s'appuie largement sur les préconisations [du rapport Mathiot](#), remis au ministre le 24 janvier. Epreuves écrites, grand oral, fin des filières... Voici ce qu'il faut retenir des annonces du ministre.

• **Epreuves resserrées et davantage de contrôle continu**

Le ministre a confirmé la nouvelle organisation de l'examen, lequel sera réduit à quatre épreuves finales et à un grand oral. Ce dernier consistera en la présentation, durant dix minutes, d'un projet préparé par l'élève en première et en terminale, suivi par dix minutes de questions de la part des trois membres du jury. Il reprend donc l'esprit des actuels TPE (travaux personnels encadrés). Ces cinq épreuves vaudront pour 60 % de la note finale, le reste étant laissé au contrôle continu. Le rattrapage, contrairement aux premières pistes évoquées, a été maintenu.

Au sein du contrôle continu, 10 % de la note dépendra de l'examen des livrets scolaires. Le reste reposera sur des épreuves communes, à l'image des bacs blancs ou des devoirs communs actuels, dont les sujets seront issus d'une « *banque commune d'épreuves* » pour tenter de garantir une égalité entre les élèves et les établissements. Les copies, anonymes, seront corrigées par des professeurs différents de ceux de l'élève.

Ces épreuves pourront être organisées en janvier et en avril de l'année de première, puis en décembre de celle de terminale. Cependant, selon une réponse faite par le ministre aux journalistes présents sur place, chaque matière ne sera évaluée qu'une seule fois dans le cadre de ce contrôle, qui perdrait ainsi de son caractère continu. L'organisation de ces épreuves est laissée à l'appréciation des établissements, qui pourront choisir de les faire passer quand ils le souhaitent.

• **La fin des filières L, ES et S**

C'est un changement fondamental dans l'organisation du lycée général : les filières L, ES et S sont supprimées. Les filières technologiques, si elles voient bien leur nombre d'épreuves finales diminuer comme pour les filières générales, conservent, en revanche, leurs filières.

Pour le lycée général, la classe de seconde reste inchangée (contrairement à ce que préconisait le rapport Mathiot), mais les classes de première et de terminale sont réorganisées autour d'un tronc commun et des enseignements de spécialité.

1. Le tronc commun sera de seize heures en première, quinze heures trente en terminale, et comportera les enseignements de : français, philosophie, histoire géographie, enseignement moral et civique, langues vivantes 1 et 2, éducation physique et sportive, et humanités scientifiques et numériques.
2. Les élèves auront trois spécialités en première (quatre heures chacune) et deux en terminale (6 heures chacune) à choisir en binôme parmi les matières suivantes : arts ; écologie, agronomie et territoire ; histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanité, littérature et philosophie ; langues et littératures étrangères, mathématiques, numérique et sciences informatiques ; sciences et vie de la terre ; sciences de l'ingénieur ; sciences économiques et sociales ; physique, chimie.

Les élèves choisiront leurs spécialités de terminale parmi les trois suivies en première. Les options sont maintenues (dont les arts et la langue vivante 3), à raison de trois heures par semaine. Les élèves de

première peuvent en avoir une, les élèves de terminale peuvent en avoir deux. Les mathématiques expertes, mathématiques complémentaires, et droit et grands enjeux du monde contemporain sont réservés aux terminales.

Cependant, contrairement à ce qu'avait préconisé le rapport Mathiot, l'organisation de l'année reste trimestrielle, et ne glisse pas vers les semestres de l'enseignement supérieur. Les élèves ne pourront donc pas changer de spécialité en cours d'année, comme évoqué dans un premier temps.

- **Ce que l'on ne sait pas encore**

Le ministre est notamment resté très flou sur le choix des spécialités dans les établissements. Il a évoqué une trentaine de binômes de spécialités possibles, mais il reste difficile de comprendre comment tous vont pouvoir être proposés partout. Il n'a pas non plus précisé si les établissements pourraient proposer des binômes qui leur seraient propres. Nous ignorons donc quelle liberté auront les élèves dans le choix de leurs spécialités.

La réforme prévoit une heure et demie consacrée dédiée à l'orientation des élèves. Mais on ignore comment sera assurée la préparation du grand oral, qui s'en chargera, et à raison de combien d'heures par semaine.

Concernant l'organisation des classes, le ministre a défendu la simplicité. Selon lui, il ne pourra y avoir dans la même classe que des élèves suivant les mêmes spécialités. Reste à savoir combien de possibilités de binômes seront ouvertes, comment pourront être organisées ces classes, et si elles seront réellement différentes des actuelles classes en filière.

La répartition des matières et des heures entre les professeurs reste également à établir, sûrement au sein des établissements. D'autant que plusieurs spécialités s'inscrivent plus dans la pluridisciplinarité que dans le cloisonnement des matières. C'est le cas des humanités scientifiques et numériques du tronc commun, mais aussi des spécialités suivantes : écologie, agronomie et territoires ; histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques ; ou encore humanité, littérature et philosophie.

Le ministre a annoncé que les programmes de première et de terminale seraient revus par le Conseil supérieur des programmes pour la rentrée 2019.

7. Baccalauréat : une modernisation nécessaire

Le Monde | 15.02.2018 à 11h38

Editorial. La réforme de cet examen symbolique a été présentée le mercredi 14 février par Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'éducation nationale. Courageux et périlleux, ce chantier est une nécessité.

Editorial du « Monde ». Le baccalauréat est un monument historique. Depuis sa création par Napoléon, il a traversé plus de deux siècles d'empires, de royautes et de Républiques. Mais l'édifice est en péril. Passeport de l'entrée à l'université, il fut longtemps la chasse gardée des enfants des élites sociales ou culturelles. L'on ne comptait encore que 60 000 bacheliers en 1960 ; ils ont été 640 000 l'an dernier, soit près de 80 % des jeunes Français.

Depuis trois décennies, tous les ministres de l'éducation nationale ont envisagé de moderniser l'examen. Ils avaient raison. Non seulement le bac est devenu un monstre d'organisation, coûteux et chronophage. Mais il apparaît comme un viatique inadapté aux études supérieures, si l'on en juge par les taux d'échecs massifs des bacheliers dans les premiers cycles universitaires.

Excellent connaisseur du système éducatif, fort des engagements pris par le chef de l'Etat durant sa campagne présidentielle, l'actuel ministre, Jean-Michel Blanquer, est bien décidé à réussir là où ses

prédécesseurs ont échoué ou renoncé. La réforme qu'il a présentée, mercredi 14 février, est aussi sérieuse et courageuse que périlleuse.

Trois innovations

Sérieuse, car ce sont la conception et la finalité des baccalauréats généraux et technologiques qui sont repensées – les filières professionnelles (27 % des lauréats) faisant l'objet d'une réflexion complémentaire. Pour les bacs généraux, en particulier, trois innovations sont destinées, à partir de 2021, à simplifier l'examen et à mieux l'articuler avec les études supérieures.

Tout d'abord, les trois séries actuelles (littéraire, économique et social, scientifique) vont être supprimées. Outre un socle de culture commune (français, histoire-géographie, deux langues vivantes, « humanités scientifiques et numériques »...), les élèves devront choisir trois disciplines dominantes en classe de première, puis deux en classe de terminale dans un menu d'une dizaine de spécialités (des arts à la physique-chimie en passant par les sciences économiques et la philosophie).

Deuxième innovation, le nombre d'épreuves sera sensiblement réduit : après celles inchangées de français en fin de première, les élèves passeront en terminale, au printemps, deux épreuves écrites sur leurs deux spécialités, puis, en juin, une de philosophie et un oral adossé à un projet préparé durant les deux dernières années. Enfin, une part de contrôle continu sur les autres disciplines est introduite et comptera pour 40 % dans la note finale, dont 10 % prenant en compte les bulletins scolaires de première et de terminale.

Réforme courageuse, ensuite. Car l'histoire des dernières décennies a démontré que l'on ne touche pas au baccalauréat sans être immédiatement soupçonné par les enseignants, les élèves et leurs familles d'en affaiblir le prestige. Le ministre le sait, qui a immédiatement allumé des contre-feux et vanté le caractère national, égalitaire et « remusclé » du bac rénové.

Il s'agit enfin d'un chantier périlleux. Sur le papier, ce baccalauréat new-look ressemble à un impeccable jardin à la française. Quand il s'agira de mettre en place cette nouvelle machinerie, d'organiser en première et en terminale des épreuves anonymisées pour le contrôle continu, de modifier les programmes en conséquence et d'accompagner les choix des élèves, ce sera une autre paire de manches.

Chacun reconnaît qu'il fallait moderniser l'examen fétiche des Français. Le gouvernement y est déterminé. On lui souhaite de réussir.

8. Réforme du bac : « Aujourd'hui, nous sommes obnubilés par les filières »

Le Monde | le 15.02.2018 à 12h00 | Propos recueillis par [Violaine Morin](#)

François Germinet, président de l'université Cergy-Pontoise, juge que les jeunes seront mieux préparés à l'enseignement supérieur.

François Germinet, professeur de mathématiques, est président de l'université de Cergy-Pontoise. Il est chargé de la commission formation et insertion professionnelle au sein de la Conférence des présidents d'université.

La réforme du baccalauréat tient-elle sa promesse de rendre plus cohérente la période située entre « bac – 3 » et « bac + 3 » dans le parcours des étudiants ?

Il nous semble en tout cas que les propositions sont en phase avec celles annoncées au début du processus. On voit que l'orientation prend une part plus importante dans le parcours des lycéens. Les examens vont être répartis en contrôle continu, ce qui va nous permettre de prendre en compte une partie des éléments du bac pour l'entrée dans le supérieur. A l'heure actuelle, ce n'est pas le cas.

Instaurer plus de progressivité dans la spécialisation au lycée, mettre en place des passerelles et une modularisation des enseignements va permettre, dans le supérieur, de se concentrer sur les compétences des étudiants et les savoirs obtenus plus que sur les filières. Aujourd'hui, nous sommes obnubilés par les filières et le système met les jeunes dans des cases. Ces nouveaux éléments (l'orientation, atténuer « l'effet filière » avec plus de passerelles) préparent les jeunes à l'enseignement supérieur.

Ne craignez-vous pas que la spécialisation au lycée ferme des portes aux futurs étudiants ?

Cette réforme du baccalauréat doit être jugée en cohérence avec celle de Parcoursup. Au lycée, les jeunes vont pouvoir prendre un certain nombre de spécialisations en fonction de ce qu'ils imaginent faire. Lors de l'entrée à l'université, les professeurs pourront prendre un jeune qui n'a pas fait la spécialisation requise en lui proposant des modules de rattrapage grâce aux parcours « oui si » [avec des modules de remise à niveau pour ceux qui n'ont pas toutes les compétences requises pour la filière].

On permet à des jeunes qui savent par exemple qu'ils veulent faire médecine de privilégier « maths-SVT » ou « maths-physique » au lycée. De la même manière, un élève qui a fait une spécialité littérature et théâtre au lycée, et qui se découvre une passion pour la médecine, doit pouvoir tenter médecine grâce à des années de remise à niveau.

Le rapport Mathiot promettait que la réforme du bac contribuerait à une « réussite plus fréquente dans l'enseignement supérieur », le taux d'échec en licence étant de 60 % aujourd'hui. Qu'en pensez-vous ?

L'échec en licence était principalement un problème de non-orientation. On n'orientait pas les futurs étudiants, et on va désormais le faire, avec Parcoursup. Selon moi, c'est donc surtout la réforme du système d'orientation et la création de Parcoursup qui promet de diminuer l'échec en licence : au lieu d'effectuer un tirage au sort, les jeunes seront répartis en fonction de ce qu'ils ont fait auparavant et de leurs chances de réussite.

La réforme du bac et du lycée, en créant un module d'orientation obligatoire pour tous (une heure et demie en 1^{re} et en terminale) devrait cependant renforcer cette prise de conscience de l'orientation chez les jeunes, et créer le réflexe de systématiquement se projeter au-delà du bac.

Ce bac revisité devient-il, comme cela a été répété par le ministre de l'éducation, le « premier grade de l'enseignement supérieur » ?

Cette idée est effectivement inscrite dans le code de l'éducation. Mais en pratique, personne ne vit le bac comme un diplôme du supérieur. Pour qu'il soit considéré comme tel, il faudrait que le bac soit délivré par l'enseignement supérieur, et ce n'est pas le cas. Il ouvre sur le supérieur mais il ne faut pas se cacher derrière des mots : aucun jeune qui va voir une entreprise avec le bac en poche ne se présente comme « diplômé du supérieur » !

La question est de savoir comment faire pour que le bac soit un point de transition, de passage, vers le supérieur. C'est l'orientation progressive instaurée dans le nouveau lycée qui y contribuera.

9. Réforme du bac : de l'ambition et des questions

Le Monde | le 15.02.2018 à 15h50 | Par **Mattea Battaglia** et [Violaine Morin](#)

Quatre épreuves, fin des séries, contrôle continu... telles sont les modalités du bac présentées mercredi 14 février par le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer.

Le compte à rebours a pris fin. Trois semaines jour pour jour après la remise d'un rapport avançant des pistes radicales pour réformer bac et lycée, Jean-Michel Blanquer a présenté ses arbitrages en conseil des ministres, mercredi 14 février. Une réforme « *redonnant du sens et de l'utilité* » au bac, « *tremplin vers la réussite dans l'enseignement supérieur* », a plaidé le ministre de l'éducation devant la presse après avoir

quitté Matignon. Un baccalauréat estampillé « *égalité* » et « *réussite* », mais qui laisse encore beaucoup de questions ouvertes.

Du nouveau lycée imaginé par l'universitaire Pierre Mathiot, M. Blanquer a retenu l'architecture générale – fin des séries, moins d'épreuves mieux réparties –, tout en livrant une déclinaison à minima des modalités du contrôle continu, enjeu pourtant central.

- **Un cadre confirmé**

Quatre épreuves terminales (cinq, en comptant celle anticipée de français), le reste de l'évaluation en contrôle continu : sur le papier, la promesse de campagne du président Macron est tenue. Pas de surprise sur la nature des épreuves, sur les barèmes ou sur le calendrier : M. Blanquer a suivi les préconisations du rapport Mathiot. En mars de l'année de terminale, les lycéens plancheront sur deux matières qu'ils auront choisies en « spécialités » (sciences économiques et sociales, physique-chimie...).

Ce nouveau calendrier doit permettre de prendre en compte les résultats dans le processus d'orientation vers l'enseignement supérieur (par le biais du nouveau portail Parcoursup), qui commence au printemps, ce que ne permettait pas le bac ancienne formule. En juin, auront lieu les deux autres épreuves terminales, un écrit commun de philosophie et une épreuve orale. Le tout valant pour 60 % de la note globale au bac.

L'épreuve anticipée de français se tiendra toujours en fin de 1^{re}, mais le ministre a évoqué un « *écrit et un oral revisités* ». Fait-il seulement référence à de nouveaux contenus d'enseignement, après avoir saisi à ce sujet le Conseil supérieur des programmes ? Sur le terrain, on évoque la possible disparition de l'écriture d'invention, l'un des trois formats proposés à l'écrit du bac français.

- **Une interprétation du contrôle continu**

C'était l'autre promesse du candidat Macron, et le ministre s'y tient. A ceci près que le contrôle continu tel qu'il entend le mettre en œuvre consiste, en fait, à organiser dans chaque lycée des épreuves anonymes nationales – mais corrigées à demeure – valant pour 30 % de la note finale. Des partiels, en somme, en plus de l'examen des bulletins scolaires qui ne comptera, lui, que pour 10 %. Cette solution intermédiaire avait aussi la préférence de Pierre Mathiot, même si ce dernier évoquait également la possibilité de se contenter des bulletins – ce qui, murmure-t-on sur le terrain, aurait constitué un « *vrai* » contrôle continu.

A raison d'une épreuve par matière du tronc commun (de l'histoire-géo à l'EPS en passant par les langues), dont la passation s'échelonne sur les années de 1^{re} et de terminale, c'est un flot d'épreuves écrites qui s'annonce. Une fois la discipline validée, pourra-t-on miser sur l'assiduité des lycéens ? Avec des épreuves qui pourraient démarrer dès l'hiver de l'année de première, c'est une fin d'année marquée par de l'absentéisme que pronostiquent déjà certains.

- **Des « spécialités » pour remplacer les séries**

En voie générale, les lycéens choisiront en 1^{re} et en terminale des disciplines « de spécialité », en lieu et place des actuelles séries (S, L et ES). La voie technologique reste inchangée. En voie générale, douze heures d'enseignement par semaine seront consacrées au tronc commun, et seize heures à un enseignement de spécialités à choisir entre onze matières. Le « poids » des emplois du temps côté élèves doit rester inchangé, autour d'une trentaine d'heures par semaine. Trois disciplines pourront être sélectionnées en première, à raison de quatre heures chacune par semaine, et deux en terminale (pour six heures chacune).

Parmi ces spécialités, on retrouve les mathématiques, les langues, les arts, ou encore les sciences économiques et sociales dont les enseignants craignaient ces derniers jours le démantèlement. Mais d'autres matières transversales moins attendues font leur apparition, comme « humanités, littérature et philosophie », « numérique et sciences informatiques » ou encore « écologie, agronomie et territoires ». On ignore qui assurera ces enseignements nouveaux et comment seront constituées les classes, qui regrouperont des élèves aux profils hétéroclites.

- **Une offre différenciée entre les lycées**

Au total c'est une trentaine d'assemblages de spécialités qui seront possibles, a estimé M. Blanquer, même s'il semble difficile que chaque lycée puisse en offrir autant. On verrait donc apparaître des « doublettes » spécifiques dans certains établissements, le ministre ayant promis une « marge de liberté » pour les lycées.

Au risque de créer une inégalité dans l'offre éducative avec des établissements étiquetés « sciences » ou « humanités » ? A ce sujet, Jean-Michel Blanquer suggère au contraire que des assemblages atypiques puissent être proposés dans des lycées défavorisés, à la faveur de moyens supplémentaires qui restent à définir, de manière à renforcer leur attractivité.

- **Des parcours plus figés qu'il n'y paraît**

Si l'un des enjeux de la réforme est d'offrir une plus forte spécialisation, pour l'élève, le choix des spécialités se fera nécessairement à l'exclusion des autres. Par exemple, un élève à profil scientifique qui choisira les trois matières mathématiques, physique et SVT en 1^{re}, ne pourra en garder que deux en terminale. Il pourra choisir SVT et mathématiques, mais en abandonnant la physique-chimie.

Impossible en outre de rebattre les cartes entre la 1^{re} et la terminale quant au choix des spécialités, ce qui limite, de fait, la flexibilité des parcours et le droit à l'erreur. Des modules d'orientation sont cependant prévus à raison d'une heure trente en 1^{re} et en terminale pour permettre aux lycéens de dessiner au mieux leur parcours en vue de leur passage vers l'enseignement supérieur.

- **Un oral redimensionné**

Il était attendu comme la principale nouveauté du bac 2021. Mais le « grand oral » a perdu son adjectif. Dans la présentation qu'en a fait Jean-Michel Blanquer ce mercredi, cet oral terminal devient une présentation de vingt minutes dont dix minutes de questions-réponses. L'élève y exposera devant un jury de trois personnes un projet préparé dès la 1^{re}, adossé à une ou deux disciplines de spécialité.

- **Des grilles horaires encore floues**

En théorie, chaque matière, qu'elle appartienne au tronc commun ou aux spécialités, a déjà son enveloppe d'heures : l'histoire-géo dispose de trois heures en première comme en terminale, l'EPS de deux heures aux deux niveaux, le français de quatre heures en 1^{re}. Mais les choses se compliquent dès lors que l'on aborde les nouvelles matières transversales. Les « humanités scientifiques et numériques », qui se substituent aux différents enseignements de sciences dans le tronc commun, sont dotées de deux heures par semaine, en 1^{re} comme en terminale.

L'objectif affiché est de maintenir une culture scientifique pour tous les élèves, y compris les profils littéraires, sans que l'on sache quels profs seront mis face aux élèves et quel sera le contenu des cours. D'autres questions portent sur la spécialité « humanités, littératures et philosophie », dotée de quatre heures en 1^{re} et de six en terminale, et qui mélange plusieurs des disciplines actuellement proposées au lycée. Difficile, à ce stade, de savoir si cette matière offrira la même formation philosophique qu'aux actuels lycéens de L, qui bénéficient de huit heures de philo par semaine.

- **Un calendrier prudent**

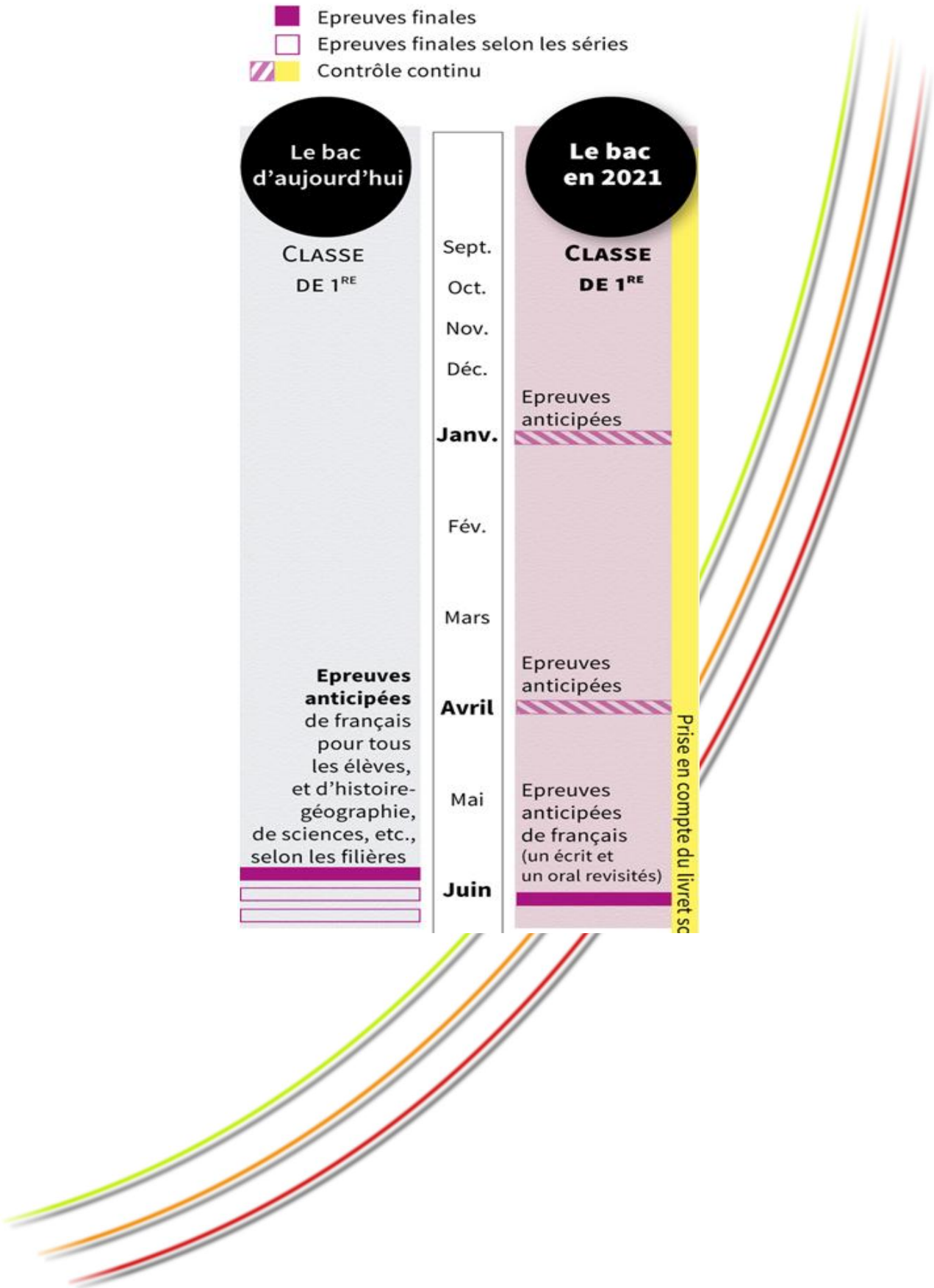
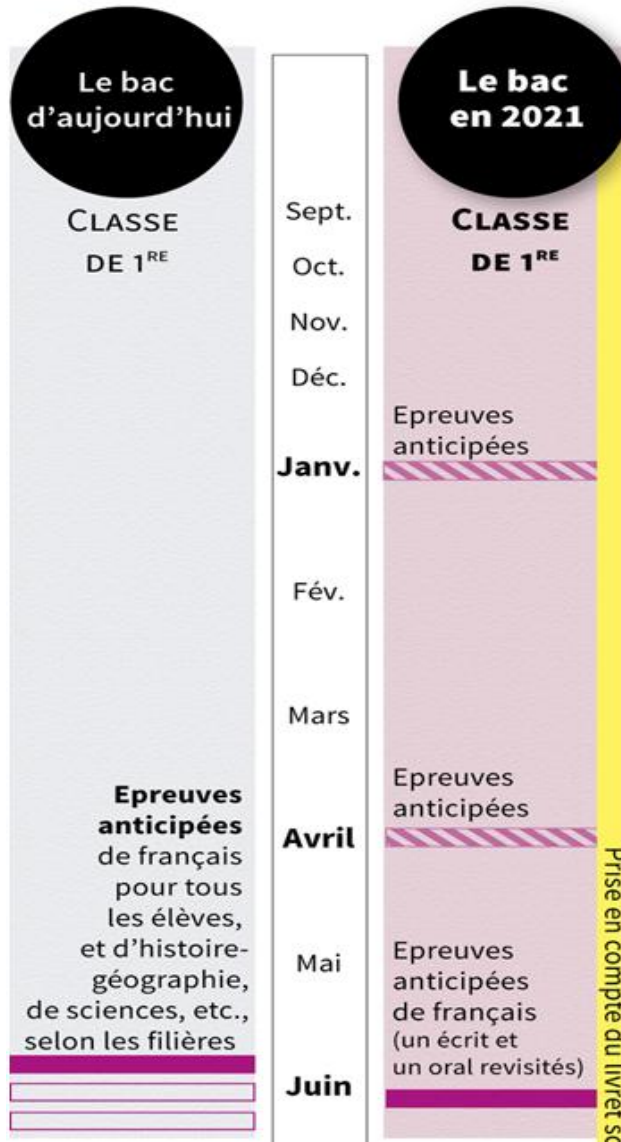
Pour la rentrée 2018, le changement sera limité en classe de 2^{de} : un « *test de positionnement* » devrait être introduit en début d'année – nouveauté qui pousse certains enseignants à s'interroger, déjà, sur le devenir du brevet. Il est aussi question de mettre l'accent sur l'orientation. C'est en septembre 2019 qu'on verra de nouveaux programmes mis en musique en 2^{de} et 1^{re}, à la rentrée 2020 en terminale. Pour un bac « nouvelle formule » inauguré à la session 2021.

- **Ce qui a été écarté**

C'étaient des bruits de couloirs auxquels on avait fini par croire. Il n'y aura pas de suppression des mentions ni du système de compensation des notes, pas non plus de disparition des oraux de rattrapage. Finis, en revanche, les « points bonus » en option qui permettaient aux lycéens de décrocher leur bac avec un 21/20.

Calendrier du baccalauréat

- Epreuves finales
- Epreuves finales selon les séries
- Contrôle continu





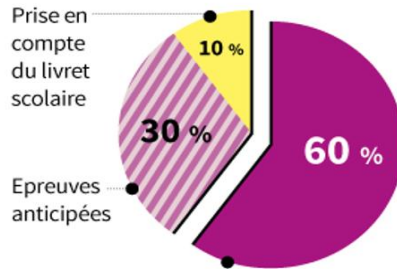
SOURCE : ÉDUCATION NATIONALE
INFOGRAPHIE : LE MONDE

RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE

40 %
sur
le contrôle
continu

30 % de la note globale repose sur des épreuves anticipées dans chaque discipline du tronc commun, au cours des années de première et de terminale.

10 % de la note globale sur la prise en compte du livret scolaire durant tout le cycle.



Les épreuves finales
Français
Deux épreuves de spécialité
Philosophie
Un oral

60 %
d'épreuves
finales

SOURCE : ÉDUCATION NATIONALE
INFOGRAPHIE : LE MONDE

10. De réforme en réforme, la revanche de l'oral

Le Monde | 15.02.2018 à 11h17 | Par Soazig Le Nevé

Avec la réforme du bac et l'évolution des conditions d'accès à l'université, la classique épreuve écrite perd de son lustre.

Oral au baccalauréat, lettre de motivation et présentation du dossier scolaire à l'entrée à l'université, et demain, peut-être, accès à Sciences Po après une sélection sur CV et un entretien de recrutement... Ces innovations sonnent-elles le glas des vieilles recettes de l'académisme à la française ?

A la faveur des réformes du bac et de l'accès à l'enseignement supérieur que mène de front le gouvernement, l'alignement des planètes semble être parfait pour une remise en question profonde du modèle séculaire de certification et d'évaluation des élèves du secondaire et des futurs étudiants. Dans le viseur, la traditionnelle épreuve écrite, qui a perdu de son lustre à force de se voir dupliquée à n'en plus finir.

A l'heure actuelle, le bac représente chaque année rien de moins que 2 900 sujets à préparer et 4 millions de copies à corriger en à peine un mois. Un mastodonte que le ministre de l'éducation nationale se fait fort d'ébranler pour mieux sortir d'un paradoxe national : les élèves français croulent sous le nombre d'épreuves, lesquelles, néanmoins, n'évaluent pas toujours des compétences essentielles à la poursuite de leurs études.

L'heure est au dépoussiérage

La tendance est donc aux examens qui prouvent davantage et offrent l'opportunité de développer des compétences dénommées parfois « du XXI^e siècle » par des chercheurs en sciences de l'éducation. Apparaissent des épreuves nouvelles, tournées vers l'oral, le travail collectif, le travail par projet, les capacités à réinvestir des savoirs, les compétences morales, les capacités numériques, l'engagement, les capacités expérimentales, l'aptitude à traiter l'information... Nous assistons à une forme de divorce entre la culture scolaire traditionnelle et la culture actuelle véhiculée par les médias, le monde professionnel ou les réseaux sociaux.

L'héritage est comme trop lourd, et l'heure est au dépoussiérage. Ou plus exactement à la revanche. Alors que l'oral était jusqu'à présent relégué, ou presque, aux épreuves de rattrapage, le nouveau bac l'érige au rang d'épreuve la plus solennelle. C'est le grand retour de la rhétorique qui a prévalu jusqu'à la fin du XIX^e siècle, avec le souci d'explicitier les codes de la communication, du discours, comme au temps de l'Antiquité où se transmettaient les techniques pour être convaincant, être cru, être respecté.

Un bagage dont l'école du XX^e siècle s'était bizarrement délestée, caricaturant la rhétorique et la laissant à des organismes de coaching.

« *Quand je travaillais sur l'argumentation orale il y a vingt ou trente ans, j'avais l'impression de prêcher dans le désert. Aujourd'hui, c'est l'évidence !* », se réjouit l'ancien recteur Alain Boissinot, coauteur de *La Plus Belle Histoire de l'école* (Robert Laffont, 2017).

Dans l'enseignement supérieur, il n'est pas une université qui ne prévoie aujourd'hui la « *capacité à bien s'exprimer* » dans ses « attendus », ces compétences désormais exigées pour intégrer une formation en licence. C'est nouveau, et cela marque la prise de conscience par les autorités académiques qu'il y a des besoins sociaux, économiques, des compétences auxquels la culture traditionnelle scolaire répond très mal.

« Victoire de l'esbroufe »

L'oral met en jeu une façon d'être qui jouera un rôle déterminant dans la vie professionnelle de l'élève et, à ce titre, l'école a le devoir de s'en occuper. Pourtant, certains observateurs voient dans ce retour de la rhétorique « *la victoire de l'esbroufe* » si tous les moyens ne sont pas donnés aux enseignants pour y préparer sérieusement leurs élèves.

Il est un autre travers à anticiper : celui de voir prospérer une « vision totalitaire de l'élève » qu'on examine ou qu'on recrute. Sous le prétexte de déceler des « qualités humaines », le jury pourrait introduire de nouveaux biais assez artificiels.

Savoir si le candidat fait de la course à pied ou s'il passe ses week-ends au Secours catholique relève de l'anecdote, souligne Blanche Lochmann, présidente de la Société des agrégés de l'université. Et l'enseignante d'ironiser : « *Une simple épreuve écrite dira toujours plus sur un élève qu'un CV avec une fausse expérience de repiquage de pommes de terre pendant l'été.* »

11. Le nouveau bac, mode d'emploi

Les Echos / [Valérie Mazuir](#) / Le 23/02 à 11:18

DOSSIER - Quatre épreuves écrites, dont le français et la philo, un grand oral, du contrôle continu, la fin des filières S, L et ES mais un socle commun et des disciplines de spécialité... la réforme du bac promise par Emmanuel Macron et mise en place par Jean-Michel Blanquer devrait s'appliquer dès 2021. Explications.

Simplifier l'organisation d'un examen bicentenaire et mieux outiller les bacheliers dans la perspective de leurs études ultérieures, tel est l'objectif de la réforme du baccalauréat promise par Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle et mise en musique par Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Education nationale. La réforme présentée en Conseil des ministres le 14 février 2018 s'inspire largement des conclusions figurant dans [un rapport](#) de l'ex-directeur de Sciences Po Lille, Pierre Mathiot, lui-même issu de trois mois de concertations. Elle concerne les bacs généraux et [technologiques](#) (70 % des candidats).

La filière professionnelle fait, elle, l'objet d'une mission distincte dont les conclusions ont été rendues le 22 février 2018. Le ministre va rencontrer les acteurs du secteur courant mars et présentera son projet de réforme en avril 2018.

Pourquoi cette réforme ?

Depuis sa création en 1808, le baccalauréat a connu bien des évolutions, dont notamment sa massification. Seulement 1% d'une classe d'âge avait le bac en 1900, 20% en 1970, 43,5% en 1990 et un peu moins de 80% en 2017. Les tentatives de « modernisation » de ces dernières années ont échoué. La dernière date de 2005, lorsque le ministre de l'Education François Fillon avait souhaité lui aussi réduire le nombre d'épreuves. Il dut enterrer le projet sous la pression de vastes manifestations lycéennes.

Mais les critiques à l'encontre de cet examen, vécu comme un rite de passage par les Français, s'aiguisent chaque année. Trop coûteux : son coût est estimé entre 56 millions d'euros - si l'on ne prend en compte que les frais de logistique - et 1,5 milliard selon le premier syndicat des chefs d'établissement. Trop lourd : son organisation ampute une bonne partie du mois de juin dans les lycées.

Ses contempteurs le jugent aussi inutile puisque le taux de réussite approche les 90% (sur ceux qui le passent) alors que nombre de bacheliers échouent ensuite à l'université. Et pour les filières sélectives (classes préparatoires, BTS, licences sélectives...), le choix des établissements se base sur le dossier de l'élève, bien avant l'examen de juin.

Les nouvelles règles du projet de loi sur l'orientation et la réussite étudiante visent notamment à réduire le taux d'échec en première année de fac.

Justement le Parlement a donné mi-février son feu vert définitif au projet de loi « Orientation et réussite des étudiants » porté par la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, qui vise notamment à réduire le taux d'échec en première année de fac. Traduction du plan étudiant présenté en octobre 2017, cette réforme prévoit entre autres une nouvelle plateforme - Parcoursup - qui remplace APB fortement décriée et la fin du tirage au sort dans les filières en tension.

Bac2021, les principaux changements :

Quatre épreuves : en fin de première, le français (écrit et oral), et pour la terminale les deux « spécialités » choisies par l'élève au retour des vacances de printemps et la philosophie fin juin.

Un grand oral : Il se déroulera fin juin. D'une durée de 20 minutes, il comprend deux parties : le candidat présentera d'abord un projet sur lequel il travaille depuis la première et qui est rattaché à l'une des spécialités qu'il a choisies dès la première. La seconde partie sera consacrée à des questions du jury, composé de trois personnes.

Le contrôle continu : les 4 épreuves écrites et le grand oral pèseront pour 60 % de la moyenne du bac. Le reste s'appuiera (pour 30 %) sur « des épreuves communes » pouvant avoir lieu par exemple en janvier et avril en première, et en décembre en terminale. Les sujets seront tirés d'une banque nationale de sujet tandis que les copies seront anonymisées et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève. L'organisation relèvera des établissements. Les 10 % restant de la note du bac seront apportés par les bulletins scolaires, « afin de valoriser la régularité du travail de l'élève ».

Le rattrapage : il est maintenu, toujours sous forme d'oraux.

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT 2021

L'enjeu est de transformer le baccalauréat pour lui redonner tout son sens. Le baccalauréat doit mieux prendre en compte le travail des lycéens durant les années de première et de terminale ; il doit aussi mieux préparer à ce qui fera réussir les lycéens dans l'enseignement supérieur.

Un contrôle continu

pour valoriser le travail des lycéens en première et terminale

EN PRATIQUE

- > Des épreuves communes dans les disciplines étudiées par l'élève.
- > Une prise en compte des bulletins pour une part limitée de la note finale

PART DANS LA NOTE FINALE : 40%

DES MESURES POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES CANDIDATS ET LES ÉTABLISSEMENTS

- > Une banque nationale numérique de sujets
- > Des copies anonymisées, corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève
- > Une harmonisation est assurée

Les épreuves terminales

pour se projeter vers l'enseignement supérieur

EN PRATIQUE

Fin de première

1 épreuve anticipée de français : un écrit et un oral revisités

Terminale

4 épreuves :

Au retour des vacances de printemps


2 épreuves portant sur les disciplines de spécialité choisies par le candidat

En fin d'année scolaire

2 épreuves communes à tous les candidats :

- > la philosophie dans la grande tradition française, plus que jamais essentielle pour conforter l'esprit critique
- > un oral terminal préparé tout au long du cycle terminal.

PART DANS LA NOTE FINALE : 60%



La fin des filières S, L et ES mais un socle commun et des disciplines de spécialité : les séries du bac général L, ES et S (littéraire, économique et social, scientifique) sont supprimées.

Les élèves suivront un tronc commun pour un volume horaire total de 16 heures par semaine en première, et de 15,5 heures en terminale. Au menu de ce tronc commun : français, philosophie, histoire-géographie, deux langues vivantes, sport. Et une nouvelle discipline souhaitée par Jean-Michel Blanquer : humanités numériques et scientifiques.

Les élèves choisiront également 3 matières principales en première (dites « spécialités »), ramenées à deux en terminale. Avec un volume horaire de trois fois 4 heures par semaine en première, et deux fois 6 heures par semaine en terminale. A choisir entre arts, écologie-agronomie-territoires, histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques, humanités-littérature-philosophie, langues-littératures étrangères, mathématiques, numérique-sciences informatiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, sciences de l'ingénieur, sciences économiques et sociales. Ces spécialités ne seront pas disponibles dans tous les établissements, qui en proposeront au moins cinq.

Pour le bac technologie, les séries sont en revanche maintenues.

Une heure et demie par semaine sera en outre consacrée à l'orientation.

Les options : Elles sont conservées. Une option sera possible en première, et deux en Terminale, au choix de l'élève, à raison de 3 heures par semaine : latin, grec, sport, 3e langue vivante. Uniquement disponibles en terminale figureront droit et grands enjeux du monde contemporain, mathématiques expertes et maths complémentaires.

Une mise en place progressive

La vie des lycées généraux sera chamboulée dès la rentrée 2018 car la réforme s'appliquera aux élèves entrant alors en seconde.

Pour les élèves de seconde en 2018-2019 : Pas de changement d'organisation majeur, mais quelques premières évolutions pour « installer l'état d'esprit du bac 2021 » : un test numérique à la rentrée pour faire le bilan des notions en français et mathématiques, un accompagnement personnalisé de 2 heures hebdomadaires sur l'expression écrite et orale et 54 heures par an consacrées à l'orientation.

Pour les élèves en première en 2019-2020 : Ils choisissent trois disciplines de spécialité en plus du tronc commun. De janvier à avril, ils passent des épreuves ponctuelles communes qui compteront pour le contrôle continu. Fin juin, ils passent l'épreuve anticipée de français (écrit et oral).

Pour les élèves en terminale en 2020-2021 : La réforme se met pleinement en place. Les élèves sélectionnent deux spécialités sur les trois qu'ils suivaient en première. Et passent pendant l'année le bac nouvelle formule, avec des épreuves communes en décembre, les épreuves écrites sur leurs deux spécialités au printemps et fin juin l'épreuve de philo et le grand oral.

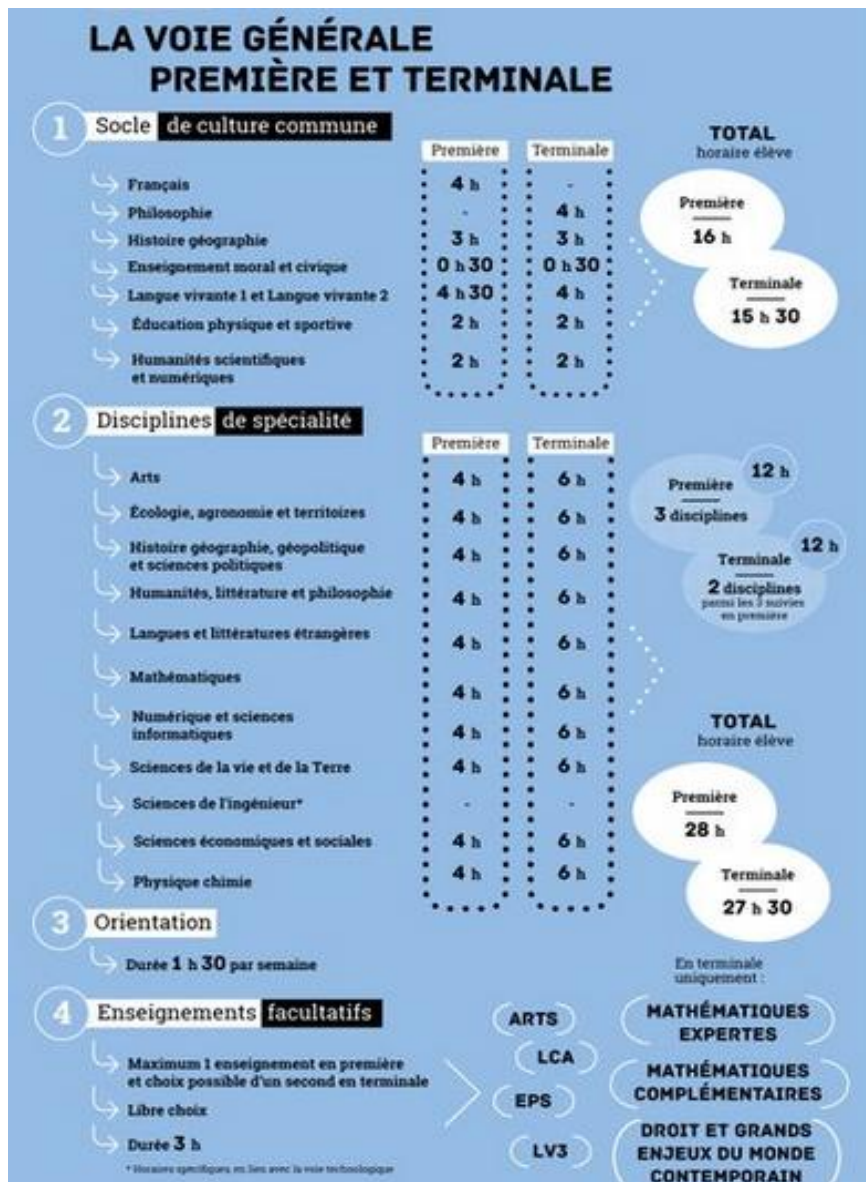
Un nouveau bac inégalitaire ?

La gauche et certains syndicats estiment que le nouveau bac va creuser les inégalités sociales. Selon eux, il risque de favoriser les élèves issus des milieux les plus aisés, car le contrôle continu introduirait des disparités entre établissements et l'oral donnerait de facto une prime aux candidats les plus à l'aise avec la langue.

Le SNES, premier syndicat des enseignants du second degré, a publié une pétition dénonçant les effets secondaires du contrôle continu qui, peut-on lire, « construit un baccalauréat local dont la valeur dépend de la réputation du lycée ».

Le SE-Unsa juge, lui, que le futur bac « pourra être plus sécurisant pour les élèves en étant plus exigeant sur leurs acquis ». Mais « comme toujours ce sera dans les détails de la mise en oeuvre que tout se jouera ».

Pour le SNPDEN, qui représente les chefs d'établissement, « la transformation annoncée de l'enseignement général au lycée va vers plus de clarté et de simplicité d'organisation ». « C'est souvent dans la phase technique que les choses s'embourbent », a cependant averti Philippe Tournier, son secrétaire général.



Autant de craintes que s'efforce de déminer Jean-Michel Blanquer, pour qui la réforme a une ambition « sociale ». « Le nouvel oral n'accentue pas les inégalités, au contraire, il vient les compenser », s'est-il défendu lors de la présentation de la réforme. « Parce que nous donnons un signal à tout le système scolaire français [...] qui est que tout le monde a besoin de bien s'exprimer à l'oral. » Un accompagnement personnalisé permettra donc de mieux former les élèves issus des milieux défavorisés à la prise de parole et à l'argumentation, a-t-il argué.

A propos du contrôle continu, Jean-Michel Blanquer a assuré que des garanties permettraient de conjurer le risque d'un bac à plusieurs vitesses.

12. Réforme du bac et du lycée : ce qui va changer

Publié le 27 février 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a présenté les grandes lignes de la réforme du baccalauréat général et technologique et les évolutions du lycée au Conseil des ministres du 14 février 2018.

Afin d'accorder davantage de place au travail du lycéen au cours de la première et de la terminale, le baccalauréat nouvelle formule introduit une part de contrôle continu qui pèsera pour 40 % de la note finale et prévoit 4 épreuves en terminale, dont un grand oral devant un jury, qui compteront pour 60 % de la note finale. Le futur baccalauréat sera en vigueur pour la session 2021.

Baccalauréat 2021 : ce qui change, ce qui est maintenu

Les élèves actuellement en troisième et qui entreront donc en seconde à la rentrée 2018 sont concernés par cette réforme et inaugureront la nouvelle mouture du baccalauréat en 2021.

Voici les principales dispositions :

- les épreuves anticipées de français (un écrit et un oral) en fin de première sont maintenues mais seront revisitées ;
- un contrôle continu (40 % de la note finale) : épreuves communes organisées au cours des années de première et de terminale de type « *bac blanc* » comptant pour 30 % et notes des bulletins scolaires de première et de terminale (10 %) ;
- 4 épreuves en terminale (60 % de la note finale) : 2 épreuves écrites sur les disciplines de spécialité choisies par l'élève, au retour des vacances de printemps ; l'écrit de philosophie et un oral devant un jury, fin juin ;
- le bac est obtenu à partir d'une moyenne générale de 10/20, il n'y a pas de note éliminatoire ;
- le système actuel de compensation et de mentions est maintenu ;
- l'oral de rattrapage est maintenu.

Nouvelle organisation des enseignements

Pour préparer les élèves à ce nouvel examen, l'organisation du lycée va être progressivement modifiée. La voie technologique conserve son organisation en séries. En revanche, les séries L, ES et S de la voie générale sont supprimées et remplacées par des spécialités que les élèves devront choisir en entrant en première.

La voie générale comprendra :

- un socle de culture commune (français, philosophie, histoire-géographie, langues vivantes...) ;
- des disciplines de spécialité (mathématiques, sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales, arts...). L'élève devra choisir trois disciplines en première et deux en terminale parmi les trois suivies en première ;
- un temps dédié à l'orientation et à l'accompagnement pour préparer dès la seconde les choix de parcours puis le choix des études supérieures ;
- des enseignements facultatifs.

De nouvelles disciplines voient le jour comme les humanités scientifiques et numériques dans le socle commun ; géopolitique et sciences politiques, sciences informatiques et numériques dans les spécialités.

Les étapes de la réforme

- rentrée 2018 : les élèves de seconde passent un test numérique de positionnement afin d'évaluer leurs compétences en français et en mathématiques ;
- rentrée 2019 : introduction des spécialités. Les élèves de première doivent en choisir trois. Leurs notes des bulletins scolaires sont prises en compte pour le bac et ceux-ci passent deux sessions d'épreuves ponctuelles, en janvier et en avril ;
- rentrée 2020 : les élèves qui entrent en terminale choisissent deux spécialités parmi les trois suivies en première. En décembre, de nouvelles épreuves sur toutes les matières comptent pour le bac. Au retour des vacances de printemps, les élèves passent les deux épreuves de spécialités. En juin, ils passent l'épreuve écrite de philosophie et l'oral sur un projet interdisciplinaire choisi par l'élève et préparé dès la classe de première.

13. A Bordeaux, un lycée pour apprendre en cassant les codes

Le Monde | 26.02.2018 à 14h49 | Par [Léa Iribarnegaray](#)

A l'occasion de nos conférences O21/ s'orienter au 21e siècle à Bordeaux, les 2 et 3 mars, reportage au lycée Edgar Morin, qui expérimente les pédagogies alternatives en plaçant l'élève au cœur de la démarche d'enseignement.

Elle va croire qu'on ne travaille pas, la journaliste. Mais ne vous inquiétez pas, on travaille, hein ! », nous lance Elsa, visage poupon, 16 ans. De fait, le profane pourrait en douter en découvrant au petit matin cette vingtaine d'adolescents dessinant un cercle allègre et anarchique devant le stand fromagerie de l'épicerie bio de Darwin – lieu alternatif emblématique de la rive droite de Bordeaux. Rien de plus commun, en revanche, pour ces élèves du lycée Edgar Morin (le LEM), établissement privé hors contrat ouvert en 2016.

Ils partagent leur quotidien avec les entrepreneurs sociaux et les associations installés sur le site de cette ancienne caserne dévolue à la coopération économique et à la transition écologique. Et ils y appliquent l'esprit du lieu à la lettre : s'amuser et inventer de nouvelles façons d'apprendre, sans salle de classe attribuée. Dans les deux classes du LEM, la mixité est reine : enfants d'ouvriers ou de chefs de clinique, certains souffrant de troubles « dys », quelques autistes Asperger et autres décrocheurs, mais aussi une majorité de « bons élèves » sans difficultés dans le système classique. « *Tout est question d'alchimie et d'inclusion* », précise Nathalie Bois-Huyghe, fondatrice de ce lycée tout en mouvement, anthropologue et psychopédagogue. « *Nous n'avons pas vocation à devenir l'école des enfants atypiques.* »

Estime de soi et pouvoir d'agir

Ce matin, à l'épicerie, le cours s'intitule AP, pour « accompagnement personnalisé ». Après l'interlude de jeu, chacun prend sa place dans de douillets canapés en cuir, à deux pas des vendeurs qui déballetent leurs cartons. « *L'air de rien, nous avons travaillé les capacités d'attention et de cohésion du groupe* », decode Nathalie Bois-Huyghe. Trois heures par semaine, pendant les séances d'AP qu'elle a dessinées à sa façon, elle déploie tout un éventail d'outils issus du théâtre, mêlant expression corporelle et temps de parole, pour développer l'estime de soi et le pouvoir d'agir.

Dans une forme de pédagogie performative, elle s'adapte à ce qui émerge avec les élèves. Cette fois-ci, il est question des tensions avec les parents. « *Pour les disputes, j'ai pris un abonnement hebdomadaire !* », ironise un jeune. « *Moi, c'est tous les jours* », renchérit son voisin. Chacun intervient pour tenter de définir la « bienveillance » et repart avec quelques clés de communication non violente, à appliquer le soir même à la maison.

« On apporte sécurité et confiance. On remplace les murs par des oreilles attentives et des bras réconfortants » - Adeline Sevre, membre de l'équipe du LEM

Pour les élèves du LEM, le cours de maths peut se faire sur les tatamis du studio de yoga, au « Bivouac ». La philo, pourquoi pas, au club nautique. Les humanités dans le bâtiment préfabriqué. La physique en « Métamorphose », l'une des salles de réunion, entièrement vitrée, de l'espace de coworking des « darwiniens ». Et tout est possible aussi en plein air, quand le temps le permet. Un hors les murs hors du commun, que l'équipe pédagogique rééquilibre avec un cadre humain solide. « *On décroisonne tout en apportant sécurité et confiance. On remplace les murs par des oreilles attentives et des bras réconfortants* », précise Adeline Sevre, éducatrice spécialisée de formation, en disponibilité de l'Aide sociale à l'enfance pour travailler au LEM à temps plein. « *Mon boulot se joue dans les petits riens du quotidien. Pourtant il est primordial.* »

Tous les jours, elle anime des sessions de quinze minutes inscrites dans l'emploi du temps : les « bonjour » et les « au revoir ». Des sas de communication qui permettent aux lycéens d'exprimer leurs joies et leurs mécontentements, dans une idée de coconstruction des pratiques pédagogiques. « *On n'aime pas la méthode du prof de physique. Son cours est trop magistral. Moi j'ai besoin de comprendre comment*

Newton est arrivé à sa théorie ! », se plaint une tête bouclée de 1^{re} S lors d'un « au revoir » explosif dans le préfa. Adeline Sevre calme le jeu : « *Pas de jugement hâtif. Soyez force de proposition !* »

« Mon job, c'est de faire le grand écart entre les attentes institutionnelles et les valeurs d'ici » - Maxime Garrigou, professeur d'anglais

Le lendemain, les onze élèves de 1^{re} S peaufinent leur argumentaire avec Adeline : ils vont demander davantage de travaux pratiques, un échange en début de cours façon classe inversée, une salle plus aérée... « *Sans entrer dans le clientélisme, les lycéens veulent du coopératif, ils attendent une vraie diversité dans les modes d'apprentissage* », remarque Maxime Garrigou, professeur d'anglais récemment nommé coordinateur de l'équipe pédagogique du LEM. « *Nous devons provoquer une acculturation chez les enseignants. Il s'agit de renoncer à l'aspect descendant de la posture, de décroiser les matières et les pratiques* », ajoute cet ancien formateur des professeurs stagiaires à l'université.

« *Mon job, c'est de faire le grand écart entre les attentes institutionnelles et les valeurs d'ici, s'amuse Maxime Garrigou. On suit le programme, on choisit juste de l'enseigner différemment.* » Si, au LEM, l'obtention du baccalauréat n'est pas une fin en soi, il ne s'agit pas non plus de se mettre à la marge, et tous ont envie de réussir. Emma-Louise, fan de mangas, bonnet AC/DC vissé sur des mèches bleues, a choisi une 1^{re} L. « *Je n'ai jamais été très bonne élève. Le bac, ça me stresse, mais j'espère l'avoir grâce aux matières artistiques. Ça se voit à ma tronche, je ne suis pas du genre à entrer dans le moule !* » C'est pendant un « workshop » sur le transhumanisme qu'elle songe à entrer dans une école de maquillage artistique, pour travailler dans le cinéma et les effets spéciaux. « *Mais ça coûte trop cher, il faudrait que je fasse un emprunt. Je préfère rester à Bordeaux et tester l'animation 3D dans le jeu vidéo.* »

« Différents profils d'apprentissage »

Ces workshops sont au cœur du dispositif de ce lycée expérimental : dans une démarche de pédagogie de projet, on casse les codes et les habitudes autour de trois grandes thématiques par an. Pendant un mois, les lycéens élaborent un projet en petits groupes et réalisent une production artistique qu'ils exposeront le jour du vernissage. Parmi les thèmes de l'année : les migrants et l'alimentation. Ils abordent ainsi, de façon transversale, les différents aspects du programme. « *Temps de cours, temps de modules et temps de workshop se succèdent pour répondre aux différents profils d'apprentissage* », explique Nathalie Bois-Huyghe.

En partant, on croise Félix, ancien décrocheur. « *Au collège, j'avais pile la moyenne. On aimait bien me rabaisser. J'ai eu envie de me barrer.* » Il quitte alors la côte basque et suit Mateo, son ami d'enfance, dans l'aventure du LEM. « *Ici, on nous accompagne de ouf ! Je me sens moins complexé, moins enfermé.* » Félix vit seul à Bordeaux et rentre le week-end voir sa mère et son frère. Pour la suite, il ne sait pas, peut-être un BEP de soigneur animalier : « *J'aimerais partir en Alaska pour aider les loups, mais je n'ai pas envie que le lycée se termine. On est un peu l'année crash-test et c'est trop bien ! Je m'imagine revenir ici plus vieux : je serai fier de dire à mes enfants que j'étais pionnier.* »

Un coût en fonction de ses revenus

Le lycée Edgar Morin a été inauguré en septembre 2016. A ce jour, deux classes sont ouvertes : 30 élèves en 2^{de} et 30 en 1^{re}, répartis entre les sections L, ES et S. A la rentrée prochaine, le LEM accueillera un total de 90 élèves : 30 en 2^{de}, 30 en 1^{re} et 30 en terminale. Lycée privé hors contrat et association loi de 1901 fonctionnant avec du mécénat, le LEM ne reçoit aucune subvention de l'Etat. Il détient néanmoins un numéro d'établissement, qui signale la validation de la démarche par le rectorat. Si toutes les classes sociales sont représentées, chaque famille paye 1 500 euros pour l'année. A la prochaine rentrée, le coût d'inscription sera déterminé en fonction du revenu des parents, allant de 0 à 5 000 ou 6 000 euros par an.

14. Transformer le lycée professionnel : former les talents aux métiers de demain

Publié le 28 mai 2018 – Ministère de l'Education Nationale

Au terme d'une période de concertation et à l'issue de consultations menées dans le cadre de la mission confiée à Céline Calvez et Régis Marcon, Jean-Michel Blanquer a présenté ses propositions pour un lycée professionnel transformé. Aujourd'hui commence le temps de concrétisation pour transformer le lycée professionnel et former les talents aux métiers de demain.

Édito du ministre

Le lycée professionnel a vocation à être pour les élèves un tremplin vers une insertion immédiate dans la vie active ou vers des poursuites d'études réussies et, en tout état de cause, vers l'acquisition de compétences et de qualifications tout au long la vie.

Dans un monde qui se transforme, le lycée professionnel peut s'appuyer sur des atouts majeurs : l'expertise, l'engagement des professeurs et le dynamisme pédagogique qui irriguent l'enseignement professionnel français. Le partenariat avec les régions et avec le monde professionnel permet une intelligence collective au service de la réussite.

Grâce à ces atouts, nous pouvons donner au lycée professionnel l'attractivité et le prestige qu'il mérite et lui permettre d'agir en puissant catalyseur de promotion, de transmission de compétences pour répondre aux défis de l'économie et de la société.

Cela passe par la valorisation de l'excellence et de l'exigence professionnelle, par la transmission de compétences de pointe, par la valorisation du travail collectif, par la consolidation des diplômes nationaux, par une orientation plus progressive et par un accompagnement renforcé des élèves pour les amener au plus loin de leurs talents.

La transformation qui s'engage va répondre à cette ambition grâce à une meilleure articulation entre enseignements professionnels et enseignements généraux et grâce à une complémentarité renforcée entre apprentissage et voie scolaire. Elle passe aussi par des parcours plus personnalisés, à l'image du CAP qui pourra désormais être obtenu en 1, 2 ou 3 ans, ou du choix, en terminale professionnelle, entre une option poursuite d'études ou insertion professionnelle et entrepreneuriat.

Avec les 70 000 professeurs de lycée professionnel, les chefs d'établissement et l'ensemble des partenaires, nous construisons un lycée professionnel en pointe sur la formation aux métiers d'avenir, sur l'excellence professionnelle qui passe par la fierté d'apprendre un métier, de se former aujourd'hui et plus encore demain.

En formant des jeunes professionnels accomplis et des citoyens épanouis, le lycée professionnel est indispensable à l'avenir de notre pays

12 POINTS CLÉS POUR UNE VOIE PROFESSIONNELLE RÉNOVÉE

1

Des campus d'excellence ancrés dans les territoires

2

Un appel à projet PIA3 doté de 50 M€ en faveur de la voie professionnelle



3

De l'apprentissage dans tous les lycées professionnels



4

Le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir

5

La transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes

6

Un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes



7

Un CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève

8

Les taux d'insertion de chaque formation rendus publics pour éclairer le choix des familles



9

Une 2^{de} professionnelle organisée par familles de métiers, pour un parcours plus progressif et plus lisible

10

Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à la co-intervention de professeurs

11

En classe terminale, le choix offert entre un module insertion professionnelle et un module poursuite d'étude pour préparer l'avenir

12

Réalisation d'un chef-d'œuvre présenté au baccalauréat professionnel



15. Offre simplifiée, orientation progressive, campus d'excellence : la réforme en douceur du bac professionnel

Le Monde | 28.05.2018 à 14h49 | Par [Violaine Morin](#)

Le ministre de l'éducation nationale annonce une série de mesures, lundi, pour rendre plus attractive la filière professionnelle et améliorer l'insertion des lycéens.

Le ministre de l'éducation nationale en avait fait sa « deuxième priorité » après le primaire, c'est désormais acquis : la voie professionnelle a elle aussi sa réforme, présentée lundi 28 mai par Jean-Michel Blanquer. Cette fois pourtant, c'est une révolution de velours qu'annonce le ministère, loin de la réforme du baccalauréat général et technologique amorcée en janvier.

L'ensemble des mesures pour la voie professionnelle s'inspire du rapport remis le 22 février au ministre par le cuisinier-restaurateur Régis Marcon et la députée (La République en marche) Céline Calvez. Objectif de la réforme : offrir à la voie professionnelle une plus grande attractivité et en faire la clé de l'insertion pour les 700 000 élèves de cette filière, qu'ils préparent un bac pro ou un certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Aujourd'hui, avec un taux d'échec de 97 % en licence à l'université et un taux de chômage de 46 % pour les bacheliers professionnels sept mois après l'examen, la situation de ces élèves est préoccupante. La France fait moins bien que bon nombre de pays de l'OCDE, où l'insertion de ces diplômés est plutôt meilleure que celle des bacheliers généraux. Dans l'Hexagone, elle est à peu près équivalente.

Pour « faire de la voie professionnelle une voie de la réussite », le ministère entend jouer sur plusieurs leviers. Il veut d'abord lutter contre de mauvais résultats d'insertion, en développant les formations les plus « insérantes », comme les métiers de la sécurité ou de l'aide à la personne. Tout en revoyant la taille des effectifs dans celles qui montrent les résultats les plus faibles.

Sur les 500 000 lycéens professionnels, 75 000 sont inscrits dans la filière gestion-administration. Or, selon un rapport du Conseil national d'évaluation du système scolaire de juin 2016, le taux de chômage est d'environ 30 % trois ans après la fin du cursus. La taille des effectifs du bac gestion-administration doit donc être revue à la baisse. C'est là un premier point de crispation possible : les professeurs qui enseignent des matières propres à la formation en gestion-administration devront se réorienter (environ 1 500 personnels).

Des « Harvard professionnels »

Pour lutter contre des taux d'insertion trop faibles, la réforme entend également muscler la voie professionnelle. Par le biais de tests de positionnement en 2^{de}, les élèves les plus en difficulté auront accès à des heures de soutien dans les matières fondamentales, français et mathématiques. Des modules spécifiques doivent être créés en terminale pour favoriser soit l'insertion, soit la poursuite d'études. La grille horaire devra aussi s'adapter à de nouveaux cours en « co-intervention ». A raison d'une heure de français et d'une heure de mathématiques par semaine, ceux-ci seront menés de front avec l'enseignant de la matière générale et un responsable d'atelier, pour contextualiser les apprentissages : revoir les fractions en faisant une recette de cuisine...

L'autre point faible du lycée professionnel est l'orientation : bête noire des professeurs principaux de 3^e, avec près de 100 spécialités en bac pro et 200 certificats d'aptitude professionnelle (CAP), la voie professionnelle est un casse-tête pour les 33 % de collégiens de 3^e qui s'y orientent, à qui on demande de choisir trop tôt des métiers trop spécifiques. Aujourd'hui, un collégien qui veut devenir technicien du bâtiment doit choisir dès la 2^{de} entre le « gros œuvre » et le « second œuvre ». Réunies par « familles de métier », les nouvelles formations devront permettre une spécialisation plus lente. Plusieurs filières

« simplifiées » doivent voir le jour dès la rentrée 2019. Elles permettront de personnaliser progressivement les parcours, en choisissant à la fin de l'année de 2^{de} sa spécialité.

Jean-Michel Blanquer a évoqué à de nombreuses reprises l'ambition de créer des « Harvard professionnels », des campus pensés pour donner envie aux jeunes et être la vitrine d'un savoir-faire « à la française ». Il s'agit de donner corps à une dynamique qui date de la précédente mandature, qui avait fondé 78 « campus des métiers et des qualifications ». Mais ces derniers « *manquent d'incarnation* », indique-t-on au ministère.

Concrètement, les campus devront réunir un lycée professionnel, un centre de formation par apprentissage, un internat, des équipements sportifs et culturels. Mais aussi des offres pour les diplômés, comme un IUT ou des stagiaires en formation continue. Certaines régions qui bénéficient d'une identité industrielle forte seront encouragées à développer des campus d'excellence, comme il en existe déjà quelques-uns : l'Aérocampus Aquitaine près de Bordeaux, par exemple, qui forme des bacheliers professionnels et des étudiants de BTS en aéronautique.

16. Blanquer crée un sas entre le bac pro et les BTS

Les Echos / [Marie-Christine Corbier](#) / Le 28/05 à 18:24

Jean-Michel Blanquer a annoncé que les lycéens professionnels devront préparer, individuellement ou collectivement, un « chef-d'œuvre » - une réalisation nourrie de leur expérience en lycée et en milieu professionnel - qu'ils présenteront en fin de terminale devant un jury.

Le ministre de l'Education a annoncé ce lundi la création de 2.000 places dans de nouvelles « classes passerelles » pour les bacheliers professionnels. Ils y suivraient une remise à niveau d'un an avant d'accéder à l'enseignement supérieur.

« *Demain, l'apprentissage sera le cœur de l'enseignement professionnel* », avait promis Emmanuel Macron avant d'être élu président. C'est le sens de la réforme de l'enseignement professionnel que Jean-Michel Blanquer a présentée lundi. [Comme nous l'avions annoncé](#), le ministre de l'Education a confirmé vouloir « *créer une unité de formation par apprentissage (UFA) par lycée professionnel* » en septembre 2019.

Les deux mondes sont jugés trop cloisonnés : l'idée est donc de permettre à des élèves de devenir apprentis et à des apprentis de redevenir élèves, en cas de rupture du contrat d'apprentissage. Les lycées professionnels auront donc vocation à former des élèves et des apprentis, ces derniers pouvant l'être au sein des lycées ou via une convention avec un centre de formation d'apprentis (CFA), dans des filières correspondant « *aux métiers de demain* », pour éviter d'avoir « *34 % des bacheliers professionnels au chômage sept mois après l'obtention de leur diplôme* ».

Des « familles de métiers »

Pour « renforcer » l'image de l'enseignement professionnel, Jean-Michel Blanquer entend aussi s'attaquer à « *l'illisibilité* » du système actuel : en fin de troisième, les élèves n'auraient plus à choisir l'une des cent spécialités de bacs professionnels, mais opteraient pour une « *famille de métiers* » regroupant plusieurs bacs.

En seconde, après « *un test de positionnement* » en mathématiques et en français - dès septembre 2018 -, les lycéens devront acquérir les « *compétences professionnelles* » communes aux bacs de la famille de métiers avant de retrouver, en première, les spécialités actuelles. En terminale, les élèves choisiront aussi leur mode de formation : « *insertion professionnelle et entrepreneuriat* » ou « *poursuite d'études* ».

Un sas d'un an entre le bac pro et le BTS

Ceux qui choisiront de poursuivre en BTS pourront se voir imposer une année de remise à niveau avant d'y accéder : Jean-Michel Blanquer a annoncé la création de 2.000 places pour la rentrée dans des « *classes passerelles* ». Ce sas d'un an est en fait l'option « oui si » de [la nouvelle plateforme Parcoursup](#) . Et si, à l'issue de ce bac+1, les élèves n'étaient pas acceptés en BTS ? « *Leur place en BTS sera quasiment assurée* », affirme-t-on au ministère.

La réforme porte aussi sur le contenu des formations. Une révision des diplômes est annoncée pour cet été. Le CAP ne se fera plus en deux ans, mais en un, deux ou trois ans, selon le profil des jeunes. Un appel à projets doté de 50 millions d'euros sera lancé cet été dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) pour faire émerger des « *projets pédagogiques innovants* ».

17. Pierre Mathiot : « Il faut intégrer le bac à Parcoursup pour lui redonner tout son sens »

Le Monde | le 18.06.2018 à 11h47 | Propos recueillis par [Camille Stromboni](#) et [Mattea Battaglia](#)

L'universitaire Pierre Mathiot, chargé d'une mission sur la réforme du baccalauréat, plaide pour que 80 % des résultats de l'examen soient pris en compte dans Parcoursup.

Les grandes lignes du « bac réformé » à l'horizon 2021, comme promis par Emmanuel Macron, ont été dévoilées en février. Mais, depuis, le dossier semble enterré. Est-ce le cas ?

Au contraire, le sujet avance. Depuis la présentation de la réforme en conseil des ministres, le 14 février, tous les services autour du ministre de l'éducation sont mis à contribution. La direction générale de l'enseignement scolaire a élaboré des textes réglementaires présentés à la communauté éducative dès la mi-mars ; le Conseil supérieur des programmes a été saisi et travaille, l'objectif étant qu'il rende sa copie avant la fin de l'année civile, afin de pouvoir enclencher l'étape de la fabrication des manuels.

A brève échéance, à quels changements, à quels débats faut-il s'attendre ?

Il va falloir déterminer comment l'accompagnement à l'orientation – une heure trente prévue pour tous les lycéens, à commencer par ceux de seconde dès la rentrée 2018 – va être déployé, son contenu comme ses moyens. Confier ces modules aux régions, comme cela semble prévu dans la loi Pénicaud, est une option. Il faut voir si c'est une bonne idée. L'éducation nationale doit porter ces heures d'accompagnement, et les établissements d'enseignement supérieur y être associés de près.

Un autre sujet concerne le cadrage des enseignements de spécialités que les lycéens auront à choisir en première et en terminale, à côté de leur tronc commun. S'il est difficile d'imaginer que chaque lycée aura les moyens de proposer toutes les matières, il est important que l'institution garantisse une forme d'équité à tous les lycéens sur le territoire. Le ministre a évoqué en février le fait que les lycées souffrant d'un déficit d'image, les établissements « défavorisés », soient soutenus pour proposer une offre attractive. Cela me semble fondamental.

La répartition des enseignements de spécialités sur le territoire est d'autant plus importante que ces matières auront un impact sur les filières d'enseignement supérieur auxquelles pourront ensuite accéder les bacheliers.

Avec Parcoursup, toutes les formations classent les candidats, principalement en fonction des notes obtenues au lycée. Quel sens peut encore avoir le bac qui arrive après ?

Le bac reste la condition d'entrée à l'université ! Mais oui, la question se pose de redonner du sens au bac, alors qu'on entend déjà les lycéens dire que toute leur vie se joue désormais sur Parcoursup. Avec la réforme, l'essentiel des résultats du baccalauréat pourra être pris en compte dans Parcoursup et je crois que cela contribuera à la fois à redonner du sens au bac et à aider les établissements d'enseignement

supérieur à prendre leurs décisions. Je pense que l'on peut viser la prise en compte de 80 % des résultats du bac dans Parcoursup. L'arbitrage doit intervenir d'ici à 2021.

Cette réforme du bac fait la part belle au contrôle continu...

L'intégration du bac dans Parcoursup concerne bien sûr la partie évaluée en contrôle continu – 30 % de la note reposera sur des évaluations en cours d'année dans les établissements, 10 % sur les bulletins de notes des élèves. Mais rien n'exclut de tenir compte aussi des épreuves finales. Certes, pas la philosophie et le grand oral, évalués en toute fin d'année.

En revanche, pour les deux épreuves de spécialité, organisées au début du mois de mai, c'est tout à fait envisageable. Cela permettrait en plus d'objectiver le travail des commissions universitaires d'examen des dossiers des candidats, qui se sont retrouvées parfois en difficulté, cette année, pour établir leurs critères.

Comment surmonter concrètement les problèmes de calendrier ?

Il faudra bien entendu évaluer le fonctionnement de Parcoursup cette année et regarder ce qui peut être amélioré. Nous avons un peu de temps devant nous. Une piste à partir de 2021 pourrait être de faire commencer un peu plus tard le processus d'admission sur Parcoursup. Cela suppose de resserrer le calendrier d'admission, par exemple en raccourcissant les délais de réponse laissés aux candidats durant la procédure, notamment au début.

On pourrait aussi rétablir la hiérarchisation des vœux des lycéens, en leur demandant par exemple d'identifier trois choix prioritaires parmi leurs dix vœux, dans lesquels ils pourraient ensuite être affectés de manière plus automatique, donc plus rapide. Cette année, ce sont, me semble-t-il, ces listes d'attente généralisées qui ralentissent le mécanisme d'affectation.

18. Du lycée à l'université, le grand écart

Le Monde | 29.05.2017 à 15h10 | Par Sophie Blitman

Entre l'enseignement secondaire et le supérieur, les contenus enseignés sous une même appellation changent radicalement. Les attentes de l'université – capacité d'abstraction, autonomie d'apprentissage – sont souvent un choc pour les bacheliers

Examen hautement symbolique signant, pour plus de 600 000 lycéens chaque année, la fin des études secondaires, le baccalauréat est également le premier diplôme de l'enseignement supérieur.

Pourtant, l'écart est souvent important entre les contenus des disciplines enseignées, sous la même appellation, en terminale et en première année de licence. Définis au niveau national, les programmes du secondaire, et les épreuves du bac qui en découlent, sont axés sur la formation du citoyen. Alors qu'à l'université les connaissances, largement déterminées par les orientations de recherche de chaque établissement, ont toujours un poids important.

En philosophie, les lycéens étudient des notions. A l'université, il leur est demandé de lire des œuvres intégrales.

Ainsi, en philosophie, l'approche diffère radicalement. En terminale, le programme est construit autour de notions, dans une perspective de philosophie générale et non d'histoire de la philosophie, comme c'est le cas à l'université. « *Au lycée, la connaissance des auteurs importe finalement peu : elle est subordonnée aux notions traitées* », explique Serge Cospérec, formateur à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Créteil. « *Au bac, il arrive que l'on mette une excellente note à une copie qui ne fait référence à aucun auteur* », confirme Didier Brégeon, enseignant du secondaire et l'un des vice-présidents de l'Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public.

Conséquence de cette approche généraliste : les lycéens lisent peu d'œuvres intégrales, et les extraits servent de prétextes pour aborder les différentes notions – l'objectif étant de « *favoriser l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement* », selon la formule des textes officiels. Dès lors, le choc est parfois brutal lorsque ces jeunes entrent en première année de licence de philosophie, où ils peuvent passer un semestre entier à analyser l'intégralité de la *Critique de la raison pure* de Kant...

De la formation du citoyen à celle du scientifique

Le décalage est aussi important pour les jeunes qui intègrent une licence d'histoire, d'autant que, depuis 2016, les programmes d'histoire-géographie du lycée sont organisés autour de grandes thématiques (les mémoires, médias et opinion publique, la mondialisation...), alors que l'université a conservé un découpage chronologique. Quant à l'économie, au-delà de la querelle sur le manque de pluralisme de l'enseignement supérieur dénoncé par les « hétérodoxes », les SES (sciences économiques et sociales) au lycée mettent davantage l'accent sur la macroéconomie et l'histoire de la pensée économique, quand la licence d'économie fait la part belle à la microéconomie et à la finance. Avec une autre conséquence : des attentes fortes de l'université en termes de technicité mathématique, qui déroutent, voire font trébucher beaucoup de nouveaux étudiants.

Le choc est d'autant plus fort qu'en mathématiques justement, au lycée, « *la diversité des sujets traités est privilégiée au détriment de la profondeur* », estime Stéphane Seuret, professeur à l'université Paris-Est-Créteil et président de la Société mathématique de France.

Un « saupoudrage » qui remonte, selon lui, au regroupement des bacs C et D et à la création du bac S, en 1993. « *Les nouveaux programmes ont ensuite renforcé cette tendance, en allant dans le sens de la formation d'un citoyen, et non d'un scientifique* », estime-t-il.

« *On est dans le zapping perpétuel*, regrette aussi Jacques Vince, enseignant de physique chargé du suivi de la réforme du lycée pour l'Union des professeurs de physique et de chimie. *Les élèves ont quelques connaissances dans beaucoup de domaines, mais ils ont peu approfondi les sujets.* »

Depuis 2010, l'exploration de documents, l'extraction d'informations ou la contextualisation des savoirs font partie des nouvelles compétences des programmes de physique au lycée. « *Il faut montrer que la physique est utile aux citoyens, que, grâce à elle, on a réussi à fabriquer tel objet ou à résoudre tel problème* », décrypte Jacques Vince. Les textes font référence à des questions sociétales comme le défi énergétique ou la photographie numérique... Rien de tout cela dans les universités, où les cours de physique sont structurés selon de grandes thématiques : l'optique, la thermodynamique, l'électromagnétisme...

De la tendance du lycée à « démathématiser » les disciplines

Aussi, les lycéens, lorsqu'ils étudient la physique, sont moins amenés à faire des calculs qu'à décrire des phénomènes. A tel point que certains jeunes, comme le dit Jacques Vince, estiment que « *la physique est devenue une discipline littéraire* ». Cette tendance du secondaire à « *démathématiser le lycée* » a des répercussions dans d'autres disciplines, comme la géographie : les lycéens ne se rendent souvent pas compte qu'il s'agit d'une « *discipline scientifique qui demande de savoir convertir des valeurs, calculer des ordres de grandeur ou manipuler des statistiques* », rappelle Caroline Leininger-Frézal, maître de conférences à l'université Paris-Diderot.

Ce décalage entre secondaire et supérieur semble moins marqué pour les lettres et les langues, où il s'agit surtout d'une « *différence d'intensité* », estime Alain Bideau, maître de conférences à l'université François-Rabelais de Tours et membre de l'Association des germanistes de l'enseignement supérieur. « *Le lycée mise sur la communication et la culture, alors que les étudiants inscrits en licence d'allemand ou d'espagnol travaillent davantage le fonctionnement de la langue elle-même* », explique-t-il. En lettres, l'apprentissage de la grammaire et de la linguistique est renforcé en licence, où les étudiants élargissent par ailleurs leur culture littéraire en se confrontant davantage à des œuvres anciennes, du Moyen Âge ou du XVI^e siècle. Mais « *il existe une relative continuité, dans la mesure où l'objectif, in fine, est de comprendre le sens des*

textes », relève Cécile Rochelois, maître de conférences à l'université de Pau et membre de l'Association des professeurs de lettres.

C'est la question de la formalisation qui creuse l'écart entre le secondaire et le supérieur.

Au-delà des connaissances techniques, c'est donc la question de la formalisation qui creuse l'écart entre le secondaire et le supérieur. « *L'abstraction est vécue jusqu'au lycée comme trop difficile et élitiste*, indique Christian Mercat, chercheur à l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques de Lyon. *On évite aujourd'hui la théorie, tandis que les statistiques et les probabilités ont pris une place de plus en plus importante dans les programmes* », dénonce-t-il. Avant de conclure : « *Le secondaire est devenu très expérimental, quand l'université est restée très formelle.* »

« *L'université forme des experts qui doivent certes comprendre la démarche scientifique. Mais celle-ci ne suffit pas pour construire une fusée : il faut savoir manipuler des modèles* », renchérit Marie-Joëlle Ramage, maître de conférences en didactique des sciences à l'université Paris-Sud. Dans cette perspective, les enseignants de licence ne s'appuient pas sur l'expérience des élèves dans le seul but d'expliquer un phénomène. Ils partent d'un modèle, qui permet de le prévoir et de le quantifier.

« *Contrairement aux démarches d'investigation prônées depuis dix ans au lycée, qui constituent la suite logique de la problématisation lancée dans les années 1970, l'université ne laisse pas la place aux questionnements des étudiants*, confirme Pierre Savaton, maître de conférences en épistémologie et histoire des sciences à l'université de Caen. *La progression du cours est établie par l'enseignant-chercheur, qui construit au fur et à mesure les concepts utiles pour avancer.* » Ainsi, en génétique, par exemple, le professeur commencera par définir ce que sont un gène et un noyau, au lieu de faire observer aux élèves qu'un bébé peut souffrir d'anomalies à la naissance que n'ont pas ses parents, constat permettant d'amener la notion d'héritage et de patrimoine génétique.

Les bacheliers devenus étudiants doivent apprendre à dépasser le factuel et élaborer une réflexion à partir d'outils scientifiques.

Les sciences dures ne sont pas les seules concernées par ce hiatus entre expérimentation et abstraction : en histoire, les étudiants doivent apprendre à dépasser le factuel, à théoriser et à utiliser des concepts précis. Idem en géographie, où c'est la manière d'aborder les questions qui change. « *Au lycée, le raisonnement est plutôt inductif : on part d'un exemple local pour faire une étude de cas plus générale* », explique Caroline Leininger-Frézal. L'université, elle, se situe dans une démarche hypothético-déductive, « *fondée sur un raisonnement qui vise à comprendre l'ensemble des interactions en jeu dans un phénomène.* »

Elaborer une réflexion globale à partir d'outils scientifiques : tel est donc l'objectif de l'enseignement universitaire, qui rompt là encore avec les pratiques du secondaire. « *Les élèves de lycée font des exercices courts, dans lesquels ils doivent appliquer un théorème. Ils ne sont pas à l'aise pour résoudre des problèmes complexes qui imposent de mettre en œuvre un raisonnement logique et de démontrer un résultat* », illustre Stéphane Seuret.

« Manque de culture » et de « persévérance »

Du côté des lettres, même ambition. « *Alors que les lycéens sont surtout formés à l'analyse stylistique et à l'interprétation d'un texte seul, on leur demande, à l'université, de disserter sur plusieurs œuvres qu'il s'agit de mettre en relation les unes avec les autres, en les replaçant dans leur contexte historique et idéologique* », indique Romain Vignest, président de l'Association des professeurs de lettres. Et de souligner que « *l'université attend une vision plus globale qui fait parfois ressortir le manque de culture des étudiants* ».

Quant à la philosophie, le grand apprentissage à l'université est celui de la lecture, afin de comprendre la pensée des auteurs. « *Les étudiants n'ont pas l'habitude de se confronter aux textes philosophiques. Ils sont souvent effrayés à l'idée de le faire et ont tendance à se rabattre sur des commentaires* », constate Christian Berner, maître de conférences à Paris-Nanterre. Il ne nie pas la difficulté de l'exercice, mais

regrette un « *manque de persévérance de nombreux étudiants* », qui ne sont pas habitués à adopter cette posture de chercheur, alors que l'enseignement universitaire, précisément, est adossé à la recherche.

L'élève du lycée est celui qui reçoit la connaissance. A l'inverse, l'étudiant de l'enseignement supérieur est celui qui vient la chercher.

De la même manière, questionner ses sources, les mettre en doute et les critiquer fait partie de la démarche d'historien que doivent acquérir les étudiants en licence. Le document lui-même change de statut. Alors qu'au lycée celui-ci représente « *un support pédagogique à la base d'un apprentissage fiable, il est considéré à l'université comme représentant un point de vue à un moment donné. Les étudiants doivent être capables de le contextualiser et d'identifier des désaccords avec d'autres chercheurs* », précise Caroline Leininger-Frézal, qui pointe une autre différence fondamentale : « *A l'université, les étudiants n'ont pas de manuel pour leur résumer ce qu'ils doivent apprendre. On attend d'eux qu'ils lisent la bibliographie et l'actualité.* » Autrement dit, qu'ils fassent preuve d'autonomie dans leur réflexion comme dans leur attitude.

En définitive, c'est le « *contrat implicite d'apprentissage* » qui n'est plus le même quand on passe du lycée à l'université, avance Pierre Savaton. Qui en appelle à l'étymologie : instruit par un maître, l'élève du lycée est celui qui reçoit la connaissance. A l'inverse, l'étudiant de l'enseignement supérieur est celui qui vient la chercher.

19. Souâd Ayada : « Quels programmes pour le lycée du XXI^e siècle ? »

Le Monde | 22.08.2018 à 10h11 | Par Souâd Ayada (Présidente du Conseil supérieur des programmes)

Les contenus des enseignements doivent être modernisés pour qu'ils s'adaptent à l'évolution des disciplines, et reconsidérés à l'aune de l'universalisation de la culture, plaide Souâd Ayada, présidente du Conseil supérieur des programmes, dans une tribune au « Monde ».

Tribune. Dans notre système scolaire, le lycée remplit une double mission : il parachève la formation secondaire des élèves commencée au collège, il conduit des candidats de plus en plus nombreux à l'obtention du baccalauréat dont dépend leur accès à l'enseignement supérieur. Nul ne contestera qu'il peine aujourd'hui à assumer ses missions.

Il n'est pas sûr que nos élèves quittent le lycée au fait de ce qui leur a été enseigné depuis la 6^e. Il n'est pas sûr que, le baccalauréat en poche, ils soient tous capables de réussir dans leurs études supérieures. Comment orienter les contenus d'enseignement pour que le lycée renoue avec sa vocation ?

S'il reste un espace où l'on dispense une formation élémentaire et désintéressée, le lycée doit renouveler les contenus de ses enseignements : les moderniser pour qu'ils s'adaptent à l'évolution des disciplines, les reconsidérer à l'aune de l'universalisation de la culture. Il en va de la culture scolaire, de sa définition dans le contexte d'un enseignement de masse fortement exposé à la concurrence de flux culturels désordonnés qui obéissent à des impératifs marchands.

La langue française et l'histoire, de la France notamment, y occupent une place essentielle, non parce qu'elles servent seulement à promouvoir, dans une société en crise, le sentiment d'appartenir à la nation, mais parce que la maîtrise de la langue est la condition d'accès à tous les domaines de la culture, parce que la connaissance de l'histoire éclaire le présent et éclaircit l'avenir.

Les humanités forment le foyer de la culture scolaire au lycée. Il serait cependant insensé de ne pas en revisiter les contours, pour que les humanités modernes, mais aussi les langues vivantes et les arts trouvent leur place à côté des humanités classiques. Il ne serait pas moins insensé d'exclure les sciences et les techniques de la tâche d'édification humaine, morale et civique qui incombe au lycée. Parler, comme

Louis Liard en 1904, des « *humanités scientifiques* », c'est rappeler la contribution des études scientifiques à la « formation de l'homme ».

Interdisciplinarité superficielle

L'enseignement des sciences au lycée est un enjeu majeur. Il convient de renforcer l'enseignement des sciences théoriques et des sciences expérimentales ; il faut aussi enseigner l'informatique, non seulement parce qu'elle est au principe de l'existence des objets familiers qui forment notre mode d'être contemporain, ainsi que de nombreux nouveaux métiers, mais, aussi, parce qu'elle est une science qui a un objet qui lui est propre.

En étudiant et en pratiquant les sciences, les élèves font l'épreuve personnelle d'un régime de vérité qui les libère de leurs préjugés : suspension des opinions, formulation d'hypothèses, formalisation de l'explication, construction de la démonstration sont les moments d'un exercice de la rationalité vivant, instructif et formateur.

La science se faisant est la pratique même de l'esprit critique, nul besoin d'un discours de surplomb qui viendrait énoncer des exigences abstraites et donc ineffectives. L'enseignement des sciences doit se prémunir des abstractions qui font douter de son sens ; il gagnerait à être plus « incarné ». Suivre au plus près la démarche de Galilée, Pasteur ou Turing, c'est mettre en avant des héros de la pensée scientifique qui autorisent les identifications imaginaires dont nos élèves et notre pays ont besoin.

L'enseignement des sciences doit se prémunir des abstractions qui font douter de son sens ; il gagnerait à être plus « incarné »

L'enseignement secondaire occupe, dans notre système scolaire, une place médiane, entre l'enseignement primaire qui vise l'acquisition des savoirs fondamentaux et l'enseignement supérieur qui dispense des formations ouvrant des perspectives d'insertion professionnelle. Les évolutions récentes du collège, devenu le terme de la scolarité obligatoire, en font un lieu de consolidation des « fondamentaux » qui prolonge largement les enseignements de l'école primaire.

Il revient aujourd'hui au lycée général et technologique d'assumer la destination de l'enseignement secondaire : dispenser des savoirs, des méthodes et des pratiques structurées en disciplines. La nécessaire modernisation des enseignements et leur adaptation à un monde internationalisé où tout est interdépendant exigent-elles que nous renoncions à la structuration de la culture scolaire lycéenne en disciplines ?

De la peine à articuler les savoirs

Loin d'être des « carcans », les disciplines évoluent, se reconfigurent et interrogent ce qui a présidé à leur constitution. Assurément, nos élèves peinent à articuler les savoirs qu'ils acquièrent dans différentes disciplines. Nous risquons pourtant de les égarer définitivement en leur offrant une interdisciplinarité superficielle et confuse.

Seul un enseignement qui souligne la réelle complémentarité des disciplines aiguïsera leurs intelligences. L'interdisciplinarité que nous voulons n'est pas une fin en soi, c'est un moyen pour appréhender un réel de plus en plus complexe. Pour être éclairante, elle doit être exigeante et se fonder sur l'approfondissement des disciplines.

Que voulons-nous pour les lycéens du XXI^e siècle ? Rien de moins que ce que permet un lycée rehaussé dans son principe et ouvert sur le monde moderne : une instruction qui brise le confinement intellectuel et trace les voies de l'émancipation, une formation qui, en autorisant chaque bachelier à accéder au supérieur, lui offre aussi la perspective d'y réussir.

Au lycée, les élèves deviennent des jeunes adultes ; notre responsabilité est de veiller à ce qu'ils deviennent des esprits libres, capables de cet exercice réfléchi du jugement qui, telle une boussole intime, les prémunira contre toutes les formes de la domination et de la normalisation idéologiques.

Souâd Ayada est inspectrice générale de l'Éducation nationale, présidente du Conseil supérieur des programmes.

